

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse
Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte
Band: 50 (1956)

Artikel: Claude d'Estavayer évêque de Belley confident de Charles II duc de Savoie (1483?-1534)
Autor: Naef, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128238>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HENRI NAEF

CLAUDE D'ESTAVAYER ÉVÊQUE DE BELLEY

CONFIDENT DE CHARLES II DUC DE SAVOIE

(1483? - 1534)

PRÉAMBULE

Au merveilleux triptyque des Dominicaines d'Estavayer, Messire Claude, à la manière des donateurs, s'agenouille aux pieds de son saint patron, face à la religieuse Mauricia de Blonay, sa cousine, donatrice également¹. Certes, sa piété n'est point feinte : on ne doutait pas en ce temps-là. Néanmoins, malgré son aumisson de petit-gris, son visage viril et intelligent ferait penser à un guerrier redoutable plutôt qu'à un évêque dont la crosse et la mitre ornent les armoiries². Redoutable, le

¹ Sur Claude d'Estavayer, cité dans nombre de publications, il n'existe pas d'étude approfondie. En revanche, un regeste documentaire a été établi dans le *Manuel généalogique suisse*, t. II, 1937, pp. 225 et suiv. (abrégé MGS II), par M. Hubert de Vevey-L'Hardy auquel nous devons la communication d'un précieux manuscrit de Dom J. Philippe Grangier (abrég. Ms Grangier), rédigé au XVIII^e siècle, sur « La Ville et la Maison d'Estavayé ». N'omettons pas non plus l'excellente bibliographie du *Répertoire topographique des Abbayes et Prieurés* (Mâcon, 1935-1937, 2 vol.), publié par Dom L. H. Cottineau O. S. B. (articles Hautecombe, Lac de Joux, Romainmôtier). Les sources provenant des archives d'Etat de Berne (abréviation : AEB), Fribourg (AEF), Genève (AEG), Turin (AET), des archives fédérales suisses à Berne (AFS), ainsi que les imprimés, seront indiquées au fur et à mesure, de sorte que nous limiterons les sigles aux recueils généraux (voir la liste à la fin du présent article). Les AET, grâce à l'amabilité de M^{lle} Aug. Lange, D^r ès lettres, et de M. Alain Dufour, ont mis à notre disposition une série de microfilms importante.

² Recueilli au château de Grandson, le retable, dont un volet porte la signature A. W. et la date de 1521, a été publié par le P. BERTHIER (*FA 1892*, pl. VIII et IX). — F.-TH. DUBOIS (*Les chevaliers de l'Annonciade au Pays de Vaud, AHS 1911*, pl. XV) et M. REYMOND (*Les dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne*,

prélat l'était à coup sûr. Les Genevois ne tardèrent pas à s'en apercevoir. L'on a pris l'habitude (on ne prête qu'aux riches) d'attribuer à Charles II duc de Savoie, et à lui seul, la kyrielle de maux dont fut affligée la principauté ecclésiastique que convoitait dès longtemps sa maison. A y regarder de plus près, force est bien d'avouer que Claude d'Estavayer n'y fut pas étranger.

Comme s'il s'attendait aux questions de la postérité, nous avons été troublé par l'étrange insistance qui émane de son portrait, et sans savoir où nous mènerait l'aventure, nous lui avons demandé de nous conter la sienne. Nous ne le regrettons pas. D'abord parce qu'il nous reporte à une antique patrie où s'inscrit aujourd'hui la Suisse romande et qui, beaucoup moins délimitée jadis, reliait bien davantage l'Occident à l'Italie, sur les vestiges du royaume des deux Bourgognes. Des flancs du Jura aux rives du Léman, ce pays de Vaud avait pour principal suzerain laïc le duc de Savoie et Claude appartenait, de race et de naissance, à l'un comme à l'autre. Ensuite parce que ce grand seigneur fut le confident intime d'un prince parfaitement méconnu qui eut autant d'amis fidèles que d'ennemis acharnés, de sorte que l'on ne saurait écouter le serviteur sans entendre le maître. De lui aussi subsiste le portrait, en sa prime jeunesse¹. En dépit de sa taille menue et mal bâtie, de ses traits irréguliers, il avait du charme et un regard intimidant, car au delà des gens il voyait ses idées.

« Prince fort bénin et débonnaire », selon Guillaume Paradin qui publiait sa chronique en 1552, il est de mauvaise foi, troquant « la peau du renard pour vestir celle du lion », selon Bonivard, sa victime per-

MDR 2^e série, VIII, 192 ; *Claude d'Estavayer, évêque de Belley*, dans *Le Bugey* (1913), 324) ont reproduit le portrait. — Que M^{me} la Baronne Godefroy de Blonay à qui nous devons l'autorisation d'un nouveau tirage photographique veuille bien agréer l'expression de notre respectueuse reconnaissance.

¹ Deux d'entre eux ont été publiés par ED. FAVRE (*Combourgeois : Genève-Fribourg-Berne 1526*, Genève 1926, pl. IV et V). Celui de la Galleria reale de Turin pose maints problèmes, mais, tout en flattant le visage imberbe, se rapproche des effigies monétaires : nez proéminent, bouche menue et menton que Ferrari, en taillant l'écu d'or de Verceil (P.-CH. STROEHLIN, *Collections numismatiques*, Genève 1909, I, 78, N^o 1226 et pl. X), a montré exigü au point que le peintre l'a voulu corriger. Pour atténuer le défaut, Charles portera plus tard la barbe, à la François I^{er}. L'ambassadeur vénitien Falier, en 1531, ne se gênait pas pour le déclarer bossu, mais il exagérait : « Uomo di piccola persona, gobbo, di faccia brutta. » (MAX BRUCHET, *Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie* (1927), 77 n. 2.) — Pour le vitrail offert en 1519 aux Augustins de Zurich (Musée national suisse), où le duc agenouillé est présenté à Notre-Dame par Charlemagne (FAVRE, pl. V), le verrier semble n'avoir eu sous les yeux qu'un mauvais croquis.

sonnelle. Mais un autre contemporain, Vaudois celui-là, Guillaume de Pierrefleur, exalte le « bon duc de Savoie nommé Charles », ce « prince si bon, si patient, si souffrant d'avoir des sujets si dérégés ».

Au siècle suivant, sous la plume de Samuel Guichenon, l'épithète de Bon était un fort médiocre éloge¹. On sait ce qu'en langage de cour le terme signifie. Du reste, l'historiographe de la Royale Maison ne s'en cache guère : le duc était « mol à exécuter » et son plus grand tort aurait été d'écouter une sirène, Béatrice, princesse adorée. C'est vite dit et mal prouvé. Autant d'avis qui, plus ou moins nuancés, trouvèrent de l'écho jusqu'à nos jours. « Aimable, bienveillant mais faible », faisant preuve « d'une obstination aveugle »², « manquant d'énergie et d'activité », quoique « intelligent et habile bretteur »³, « hésitant » et « scrupuleux »⁴, tels sont quelques jugements de la postérité.

Des appréciations aussi inconciliables n'ont de commun qu'une vérité : Charles II, qui régna de 1504 à 1553, partagea le sort des souverains malchanceux, il n'a point trouvé de biographe⁵. Il n'est pas jusqu'à son rang dynastique qui ne soit contesté. Tandis que les généalogistes italiens l'appellent Charles II, Paradin et Guichenon réservent cet ordinal à Charles-Jean-Amédée, mort en 1496, à l'âge de sept ans⁶. En France

¹ PARADIN, *Cronique de Savoie* (Lyon 1552), 381 ; BONIVARD, *Chroniques de Genève* (éd. Revilliod, I, 367 ; PIERREFLEUR, *Mémoires* (éd. Louis Junod, Lausanne 1933), 67, 90 ; GUICHENON, *Savoie* I, 621, 656.

² R. GLOUTZ DE BLOTZHEIM, dans *Hist. de la Conféd. suisse* par Jean de Müller (trad. de Ch. Monnard), IX (1840), 407. Il répète d'ailleurs une opinion du XVIII^e siècle. — A. ROGET, *Les Suisses et Genève* (Genève 1864) I, 72.

³ A. SEGRE, *Carlo II Duca di Savoia e le guerre tra Francia e Spagna dal 1515 al 1533* (AT XXXV (1900), 113 ; *La politica sabauda con Francia e Spagna dal 1515 al 1533* (MAT 2^e sér., L (1900), 294) : « il duca, uomo intelligente ed abile schermitore », énonce l'auteur. « Médiateur avisé », dit aussi Edouard Rott. « Ambitieux, versatile, courageux mais maladroit » sont les épithètes les plus récentes (Ed. Favre et Paul Geisendorf, *HG*, 171). Voir aussi *MDR* 2^e sér., XIV, 374.

⁴ H. MENABREA, *Hist. de Savoie*, 108. — E. PLAISANCE (*Hist. des Savoyens* I, 319), F. HAYWARD (*Hist. de la Maison de Savoie* I, 340), P. GUICHONNET (*Hist. de Sav.* (1951), 26) usent des qualificatifs inspirés de Paradin : affable, débonnaire, mais faible.

⁵ On ne saurait, en effet, accorder aujourd'hui ce titre au chroniqueur Domenico della Bella, dit Maccaneo ou Machané (*Epitomae historicae Dominici Machanei*, dans *MHPS* I, 740).

⁶ Quand la nouvelle en parvint à Genève, le 22 avril, le Chapitre fit dire une messe solennelle et prononcer l'oraison funèbre ; l'avènement de « monseigneur le nouveau duc » (Philippe de Bresse) fut célébré par un triduum processional (H. NAEF, *Les Origines de la Réforme à Genève*, 1936 (abrég. : *NF., Or.*), 100). Philippe qui ne régna qu'une année eut deux lignées. Marguerite de Bourbon lui donna,

comme en Suisse l'on a suivi leur exemple. Qui a tort en l'occurrence ? La numismatique et la diplomatique nous le diront. Les monnaies très rares, frappées durant la tutelle de l'enfant-duc, lui donnent ses trois prénoms « Karolus Io Ame » ou ses trois initiales « K.I.A. ». En revanche, le prince qui nous occupe s'intitule « Carolus Dux Sabaudie II » et aussi « Karolus Secundus »¹. Qu'on ne l'accuse point d'avoir rayé son prédécesseur de la lignée ! Il lui suffit de respecter la dénomination dévolue à Charles-Jean-Amédée, son contemporain, en raison de circonstances particulières qu'il connaissait mieux que personne². Il est probable d'ailleurs que le prénom usuel ait été non le premier mais le dernier de la nomenclature, et que la cour ait appelé le petit duc « Amé Monseigneur », à la mode de ses aïeux.

Quant à la personnalité de l'authentique Charles II, nul ne la révélera mieux que Claude d'Estavayer, l'ami de son choix³. Ouvrons donc les yeux et les oreilles, sans omettre pourtant ce qu'ils ne disent ni l'un ni l'autre, à savoir les mobiles déterminant d'une périlleuse carrière.

en 1476, Louise (mère de François I^{er}) et, en 1480, Philibert le Beau (époux de Marguerite d'Autriche), son immédiat successeur. Du second mariage avec Claude de Brosse-Bretagne, en 1485, naquirent Charles (le 10 octobre 1486, qui sera duc après son frère, en 1504), Louis († 1502), Philippe, né en 1490 (d'abord évêque de Genève, puis comte de Genevois et duc de Nemours dès 1528), deux fils morts en bas âge, enfin Philiberte, fille posthume (1498).

¹ Les *Statuta Sabaudie nova et vetera noviter impressa*, imprimés le 24 mai 1512 par Jean Belot, dont l'officine était située « devant Saint-Pierre de Genève », sont suivis d'une double feuille datée d'Annecy, le 10 octobre 1513, et libellée comme suit : « Sequuntur Statuta per Illustrissimum Principem Dominum D. Karolum Secundum Sabaudie... Ducem modernum condita. » L'in-folio représente en frontispice un Chapitre de l'Annonciade présidé par le Chef et Souverain (planche reproduite dans *AHS 1911*, 139). — Bonivard (I, 306) dit également « le Duc Charles II moderne ». — L'auteur de la *Grant monarchie* écrit enfin :

« A mon Seigneur et prince naturel
Charles second : noble duc de Savoye
ce petit don : fait Claude de Seyssel
son bon subject : luy priant qu'il le voye. »

Ce « rondelet » conduisit en 1928 Alberto CAVIGLIA (*Claudio di Seyssel — La vita nella storia de' suoi tempi*, MSI LIV, 95, n. 4) à des conclusions identiques.

² A. PERRIN (*Hist. de Sav.*, 1900) maintient Charles III mais devine la difficulté (117, n. 1) ; Hayward, en 1941, ne voit pas d'inconvénient à l'appeler de même. Après avoir suivi le courant, comme nous l'avons fait aussi, CH. GILLIARD (*La conquête du Pays de Vaud par les Bernois*, 20, n. 1) s'est rallié, dès 1935, à l'opinion de Segre et Tallone. L'*Enciclopedia Italiana*, en 1936 (XXX, 932), dénonce l'erreur habituelle, sans la démontrer.

³ GILLIARD (21) serre d'assez près la réalité : « A la fois ambitieux et faible, Charles n'était pas capable de réaliser les projets trop vastes et trop nombreux que formait son esprit inquiet et il ne devait pas laisser le temps faire son œuvre. »

Le principe suprême est la piété : « Rien ne manque à ceux qui craignent Dieu », fut la première devise ducale ; puis, quand vint l'adversité : « Louange à vous, Seigneur », et enfin : « Je me confie en vous, Seigneur »¹ ! Mais ce principe s'identifie en pratique à une fidélité intransigeante envers la politique ancestrale. Comme l'avaient fait les Blanches-Mains au temps d'Edouard le Libéral et d'Aymon le Pacifique (qui le furent à leur façon), le duc vise à soumettre les évêchés autonomes, entremêlés dans les terres dynastiques. Ebloui par l'étoile du Comte Vert et la gloire d'Amédée VIII, il n'a qu'une pensée : parachever l'unité du pays romand. Le Valais lui échappant parce que le cardinal Schiner y prédomine, il s'en prend à Genève d'abord, persuadé — et le calcul n'était pas faux² — que Lausanne céderait ensuite à la pression.

Tout l'intérêt de l'épopée résulte des circonstances où elle se déploya. Que Charles ait commis un anachronisme en s'y lançant à corps perdu est une évidence tardive. Elle n'apparaissait alors à personne. De fait, il incarne même, en deçà des Alpes, un type nouveau d'absolutisme (sans ressemblance avec celui des condottieri) face aux doctrines libertaires qui, en dépit des siècles, demeurent loin du triomphe. Nul ne contestera d'ailleurs qu'il n'ait commis, à la chaîne, une série d'erreurs graves dont la principale fut d'exciter l'antagonisme des Genevois au plus mauvais moment, alors qu'ils trouvaient aux frontières d'Helvétie des alliés puissants. Irascible et tenace à la fois, il aggrava ses risques en se livrant aux excès d'un despotisme dont le crime ne fut pas exclu. Plus habile que perspicace, il crut, par la diplomatie, compenser la faiblesse ; le calculateur ne savait pas calculer. Au contraire des Suisses, ses voisins, il n'avait ni argent ni armée.

Son père, en plaisantant, se dénommait Philippe sans Terre. C'est dire que de fortune personnelle, Charles se trouvait démuné ; il ne jouissait même pas des revenus de son duché³. Ceux du Pays de Vaud, du Faucigny et de la Bresse allaient à la duchesse Marguerite, sa belle-sœur, ceux du Bugey à sa mère, ceux du Chablais à sa cousine la vicomtesse de Martigues, ceux du Genevois à son frère, et ceux du Piémont

¹ « Nil deest timentibus Deum » occupe l'exergue des frappes antérieures à 1530 ; « Laus tibi Domine » paraît sur les parpaïoles, et l'une des dernières émissions de l'atelier ducale de Cornavin, aux portes de Genève, indique : « In te DNE confido », devise qu'Emmanuel-Philibert adoptera après son père (STROEHLIN I, 78-81, 83, 85).

² Contrairement ici à GILLIARD (22) qui n'aperçoit pas l'avantage d'une telle opération.

³ B. DE CÉRENVILLE et CH. GILLIARD, *Moudon* (MDR 2^e sér., XIV), 403.

à la duchesse Blanche de Montferrat, veuve de Charles I^{er}, jusqu'à sa mort survenue en 1509. Il avait de plus à compter avec sa sœur aînée, Louise d'Angoulême qui ne se laissait pas oublier. Et comment ne pas rappeler la pauvreté de ses sujets montagnards ? A son avènement, écrivait Guillaume Paradin, « la famine fut si grande par les montagnes de Savoye » que les « povres gents » descendaient jusqu'à Lyon et que « non seulement les hospitaux mais aussi les rues en estoient toutes pleines ». Des épidémies s'en étaient suivies « et fut la mortalité si extrême que les terres demeuroyent sans trouver qui les labourast ». A cette pénurie s'opposait la prospérité des cités libres et militaires de Suisse que le duc aura le malheur de braver.

Mais à quel point fut-il responsable de ses disgrâces et de celles d'autrui ? Un auteur moderne, Henri Menabrea, déclarait, en 1933 : « Ni la noblesse, ni le clergé ne fournirent au jeune Charles les conseillers énergiques et dévoués dont il eût besoin. » Voilà bien pour accabler Claude d'Estavayer, d'autres encore, et pour surprendre les historiens de Genève portés, avec quelque vraisemblance, à taxer le duc de tyrannie¹. Il est vrai qu'un autre érudit, le baron Gaudenzio Claretta, équilibra la balance. L'an 1882, il disait en italien : « Peu connu de nos écrivains, Claude d'Estavayer jouit de grandes faveurs à la cour de Charles et passait pour un prélat intolérant, orgueilleux et mondain². » Qu'en est-il donc au juste ?

Alors que tout près des provinces piémontaises, la fortune de César Borgia inspirait Machiavel, l'archevêque de Turin, Claude de Seyssel, se faisait le théoricien de l'unitarisme ducal. Aux côtés de cet inspirateur de taille, une élite énergique certes, et dévouée à souhait, entoure, au Pays de Vaud, le souverain, défenseur d'une seule et même cause. La lutte se généralisa donc et, quoique circonscrite à un territoire minuscule, aboutit au désastre de Charles et prépara l'arrivée de la réforme calviniste. C'est dire que l'enjeu de la partie mérite considération et qu'il n'est pas vain d'examiner pourquoi et comment le drame, hâtant l'Europe vers son destin, annonçait l'agonie de l'Empire. Charles II perdit son duché, mais Charles-Quint, en dépit de sa pondération, abdiquera sous les coups d'une même fatalité.

¹ Rappelons à ce propos la violente controverse du Genevois J.-A. GALIFFE (*Matériaux pour l'hist. de Gen.* II, 630-635) et du marquis de Costa en 1830.

² *Memorie risguardanti l'Ordine cavalleresco del Collare di Savoia*, AT XVIII, 832 n. — Ce jugement de valeur ne saurait impressionner : il emprunte mot pour mot à A. DE MONTET, *Dict. biogr. des Genevois et des Vaudois* (Laus. 1877) I, 274.

Si le premier avait eu la prudence du second, il aurait évité la catastrophe. Preuve en est que le principal de ses vassaux et l'un de ses meilleurs négociateurs, Jean de Gruyère, vit épargner son comté par les conquérants, ses voisins. Plus souple que son prince, Claude allait disparaître au pire instant et lui manquer cruellement.

Hélas, il est plus facile de prêcher la prudence que d'en avoir ; les pages que nous publions vont le démontrer. Où nous ne trompons personne, c'est à propos d'aventure. C'en est une considérable que d'accompagner un prélat en perpétuel voyage, d'autant plus que la malice du temps et des hommes s'est complu à effacer la trace de ses pas¹. Les érudits l'ont à peine aperçu, parce que les conversations ne sont point des documents d'archives et que le prince ne se séparait guère de son confident. Guichenon disait du chancelier de Savoie : il occupe « le premier rang parmi les dignités de la justice et précède les chevaliers de l'Annonciade... C'est l'œil du prince, son oreille, sa langue »². Or ce rang fut celui de Claude avant et après que la chancellerie de Savoie renaquit de ses cendres.

Les étapes où, sans illusion possible, nous l'avons rencontré nous font regretter celles que nous n'avons su découvrir³. Il en paraîtra d'autres si, intrigué par les prodromes de l'Europe moderne, il plaît à quelqu'un de retracer le règne d'un souverain qu'emporta la tourmente. Veuille donc le lecteur accepter ce vade-mecum provisoire et l'augmenter bientôt de ses retouches.

I. UN ENFANT SUBTIL

La renommée, depuis longtemps, eût sonné pour M. de Belley d'une trompette éclatante, si le navire où s'entassait sa fortune n'eût péri corps et biens. On lui a fait grief d'avoir préféré les grands de ce monde

¹ La jalousie que lui voua l'ambitieux Pierre Lambert qui demeura toujours son subalterne, s'avéra funeste, car il laissa des *Mémoires sur la vie de Charles Duc de Savoie* (MHPS I, 839) où il parle de lui-même et se tait du prélat. Guichenon, s'étant servi du manuscrit qui suppléait à ses propres lacunes, a paresseusement adopté ce silence, au point d'estropier le nom de Claude dans les actes originaux qu'il transcrit. Or Guichenon, par malheur, fut imité jusqu'à nos jours.

² *Savoie* I, 115 ; GALLI, *Cariche del Piemonte e Paesi uniti*, Torino 1798, 1.

³ Les archives de Berne (AEB), à elles seules, possèdent trois cent vingt-six lettres de Charles, la plupart inédites, et nombre d'entre elles libellées d'entente avec le favori (RC VIII, 311 n. 1).

aux ouailles dont il était le pasteur. C'est oublier l'époque où il vivait et tout ignorer du rôle politique qui lui fut dévolu.

De ses origines, l'on est aujourd'hui parfaitement instruit. Ses parents possédaient plus de titres que d'argent. Son père Antoine d'Estavayer, donzel de Romont, était seigneur de Villaranon et d'Aumont, coseigneur de Molondin, de Sévaz, de Fuyens et de Villargiroud, autant de localités comprises dans le comté de Romont que Fribourg annexera en 1536. Quant à sa mère, Jeannette (Johanneta) de Colombier, elle appartenait à la branche des sires de Vullierens (prononcer Veullerin). Brillante ascendance de part et d'autre. Du chef de Jeannette surtout. Humbert de Colombier avait été armé chevalier au siège de Sion par le Comte Rouge en personne ; Henri, le constructeur du château de Vufflens, avait conquis le Montferrat, traité avec Milan, avec Venise, et fini ses jours dans la retraite austère de Ripaille, auprès d'Amédée, le duc-pontife, son souverain bien-aimé. Jeannette et son frère François, l'abbé d'Haute-combe (que nous allons bientôt retrouver) seront ses arrière-neveux, issus d'un autre Humbert, seigneur de Vullierens, châtelain d'Yverdon, et de Nicolette, fille du sire de Duyn, seigneur de Châteauvieux ¹.

L'ancienneté des Stavayé ou Estavayer n'était pas moindre ². L'un d'eux s'aperçoit déjà, partant pour la Croisade en 1147 aux côtés d'Amé II de Savoie. Mais le trop fameux Girard, qui tua en duel judiciaire Messire Othe de Grandson, desservit la famille : Amédée VIII le prit en exécration, et il fallut l'héroïsme de Claude d'Estavayer, mort en défendant la ville de ses aïeux contre l'assaut des Bernois et Fribourgeois, lors des guerres de Bourgogne, pour rendre au blason son éclat ³. Jean, son frère, sera député aux Suisses avec succès par le comte de Romont qui réclamait ses terres ; bailli de Vaud de 1489 à sa mort en 1513, conseiller de la régente Blanche durant la minorité de Charles-Jean-

¹ Henri de Colombier avait épousé Jaquette de Duyn par qui la seigneurie de Vufflens lui échut (M. REYMOND, *Un gentilhomme vaudois*, *RHV* 1914, 199 ; GRANGIER, 281 ; FORAS II, 290-291, art. « Duyn » dont la généalogie est incomplète). — Jeannette (*MGS* II, 260, N° 66) aurait-elle épousé en premières noces Clément de Chastonay ou Châtonnaye (M. REYMOND, *Les dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne*, *MDR* 2^e série, VIII, 323) ? La question n'est pas résolue.

² Les formes *Estavaie*, *Estavai* paraissent aux XIII^e et XIV^e siècles (*MGS* II, 236, 237) ; au XVI^e, *Estavayé* (latin *de Staviaco*) prédomine. Comme il convient de ne pas séparer la ville de ses dynastes, nous adoptons la forme actuelle, ainsi que le fit la famille jusqu'à son extinction en 1851.

³ *MGS* II, 257, N° 61 ; B. DE VEVEY, *Estavayer et les guerres de Bourgogne*, *AF* 1946-1947, 42-48.

Amédée, puis tout dévoué à la duchesse Marguerite d'Autriche, il gardera l'entière confiance de la dynastie bressanne. C'est à lui d'abord que sa famille dut la fortune¹. Ses relations permirent à son neveu Philippe, fils du héros tombé sur la brèche, de faire un brillant mariage en épousant, l'année 1484, Charlotte de Luxembourg, qui avait même sang que Marie, comtesse de Romont. Il sera l'héritier universel de l'oncle Jean, et le père d'un diplomate choyé de notre prélat².

La branche cadette de Fuyens et de Villargiroud n'était pas oubliée d'ailleurs. Bien que séparée depuis plusieurs générations, elle ne démériterait point. Jacques, le grand-père, avait accompagné à Chypre le duc Louis, dans l'entourage duquel Antoine se rencontre déjà en 1452³. De son premier mariage avec la veuve de l'avoyer Hensli Velga, de Fribourg, décédé en 1456, il eut cinq filles, dont deux entrèrent en religion, une seule, Adélaïse, se maria et fut l'épouse de François de Gallera⁴. Hors mariage, il eut encore un fils, Jean, futur curé de Mézières⁵.

De son union avec Jeannette de Colombier, l'époque n'est pas fixée. Il en naquit Bernardine, l'aînée d'Humbert semble-t-il, et certainement de Claude, ses frères. Le prénom du cadet rappelait opportunément la mémoire du chevalier mort au champ d'honneur qui, jadis, avait escorté de Genève à Ripaille la dépouille mortelle du pape Félix V. Une autre raison paraît néanmoins péremptoire : Antoine avait un cousin germain Claude, curé de Cudrefin, qui laissera ses biens à son homonyme, que nous tenons pour son filleul.

Les modestes localités dévolues à Antoine n'offraient pas même

¹ MGS II, 258, N° 63; GILLIARD, *Moudon*, 446-448; BRUCHET, 80 n. 5, 91 n. 3, 125.

² F. BRULHART, *Mariage de Ph. d'Estav.*, *RHV* 1922, 51-55; MGS II, 258, N°s 63, 78.

³ Il est si bien en cours qu'il l'assiste au traité passé, cette année-là, entre le prince et Antoine de Prez, évêque d'Aoste (Ms Gremaud, 100).

⁴ L'on ne sait dans quel ordre généalogique les situer. Antoinette (l'aînée ?) serait suivie de Loyse, Jeanne, Marguerite, mentionnées dès 1469 et « Addellesia », soit Adélaïse, ainsi nommée dans une suscription française. Les deux premières sont religieuses à la Fille-Dieu de Romont, mais en 1492, le 21 janvier, Loyse (« filia nobilis et potentis viri Antonii de Staviaco, domiselli Rotomondi, domini de Villargirod », etc.) apporte sa dot de moniale au couvent de Bellevaux près Lausanne (AEF, Parch. d'Est.) ; elle vit encore en 1513 (MGS II, 260, 265, 266, N°s 66, 83-87).

⁵ Donné à tort pour frère d'Antoine (GRANGIER, 297; MGS II, 261, N° 67), Jean est en effet cité par ce dernier, dans son testament du 23 juin 1501 à Romont, en ces termes : « venerandus vir Dominus Johannes de Staviaco capellanus, curatus de Mexiere prope Rotomondum, nutritus meus dilectus » (AEF, *ibidem*).

agrément que la vaste maison paternelle de Romont où il paraît avoir élevé sa nombreuse progéniture¹. Toutefois, rien ne serait plus imprudent que de l'imaginer sédentaire. Demeuré peut-être sur ses terres durant le conflit bourguignon, désastreux pour le duché², il se trouve aux côtés de son souverain, lorsque Charles I^{er}, âgé de dix-neuf ans, triomphe du marquis de Saluces en 1487 et ramène le Piémont sous son obédience³. Une année après, dit-on, il était Premier gentilhomme de la Chambre⁴, preuve que ses conseils avaient hautement servi Charles le

¹ Au XVIII^e siècle et jusqu'en 1859, l'immeuble appartient à la famille Fournier ; Jean-Louis, dernier avoyer de Fribourg y vit le jour (M. SCHMITT, *Mém. hist. sur le diocèse de Lausanne* II, 272 n. 1 ; DELLION X, 447). Propriété de Pierre-Joseph Piller et portant le N^o 52 de la rue du château, elle fut habitée, dès 1861, par la famille Pugin et devint l'hôtel du Cheval Blanc, actuellement démoli. Sur son emplacement ou sur celui de la chapelle désaffectée au XIX^e siècle (DELLION V, 200), s'élève celle du pensionnat Saint-Charles. Une pierre aux armes de l'évêque Claude provenant de sa demeure fut déposée, avant 1875, « dans le vestibule du lycée, à Fribourg » (ASHF IV, 123-124) ; elle fait maintenant partie des collections du Musée cantonal. Il en est une autre encore au pensionnat Saint-Charles (obligeantes communications de M^{lle} Ch. Aubert, MM. Charly Comte et Hubert de Vevey).

² En juillet 1471, Antoine reçut des « bonnes villes » la mission, auprès du comte de Romont en rébellion, d'excuser leur expectative pour une levée militaire (R. DÉGLON, *Yverdon au moyen âge* (1949), 330). Il est signalé par Grangier (Ms 100), dans trois actes de 1483, que nous croyons inédits, tirés l'un du « Commissariat roman de Berne », les deux autres du chartrier de la maison de Blonay. A ces derniers, dont la date précise ne nous est pas donnée, appartient un acte où Antoine paraît auprès de Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne, Urbain de Chevron, élu de Genève (qui avait dû quitter la ville au printemps), Amédée de Viry, seigneur de Rolle, Soffred de Arciis, chantre de Lausanne, Guillaume Mayor et Girard Odet, chanoines, Humbert de Gradibus (Desgraz, soit Ponthérose, d'Estavayer), bailli de Vaud et Paccot, huissier ducal. Enfin il est « témoin, la même année, de l'accord fait entre l'évêque et la ville de Lausanne et les députés du duc de Savoie ». — En janvier 1486, les « nobles écuyers Humbert de la Mollière, s^r de Font, et Ant. d'Est., s^r de Villargirod » sont délégués à Moudon puis à Genève de la part des bonnes villes pour le don de 12 coupes de vermeil, à 36 marcs d'argent, promises à « Illustre et très redoutée Madame notre Duchesse ». En septembre cependant les coupes n'étaient pas livrées ; les conseils d'Estavayer et d'Yverdon députèrent à Romont pour obtenir d'Antoine une caution, ce qu'il fit par un cadeau de 5 marcs d'argent (PS XIII, 36, 38, 40-42).

³ Philippe d'Estavayer prit également part à cette expédition (MGS II, 263, N^o 78), ainsi que les vassaux, appuyés par les troupes de Fribourg et Berne (J. J. HISELY, *Hist. de la Gruyère*, MDR XI, 112-116).

⁴ Grangier (Ms 101), à qui nous laissons la responsabilité du propos, déclare en parlant de Charles II (dit III) : « en 1488, Antoine d'Estavayé fut nommé premier gentilhomme de sa maison », erreur accentuée par l'éditeur des *Annales* (p. 548). A cette époque, Charles II avait deux ans et n'était pas même l'héritier présomptif. Sa « maison » est donc une invraisemblance, ainsi que le prouvera de plus la carrière d'Antoine. Ce qui réduit en légende l'hypothèse répétée d'après laquelle

Guerrier dans la campagne précédente, et qu'il l'aurait suivi en ses déplacements continuels à Carmagnola, Chambéry, Pignerol où le duc mourut en 1490. La régente Blanche de Montferrat fixa sa résidence à Turin et y éleva Charles-Jean-Amédée qui avait neuf mois, et n'avait nul besoin d'officier. En revanche, elle ne manqua pas d'utiliser Antoine et lui confia la défense de Romont, l'oppidum avancé du Pays de Vaud.

Mais le châtelain, c'est-à-dire le gouverneur de la place¹, prend de l'âge, il prépare l'avenir de ses fils. Celui de l'aîné est tout tracé : Humbert qui portait le prénom de son grand-père maternel héritera du patrimoine, trop maigre pour être divisé. Mais que faire de Claude, sinon le recommander à François de Colombier, son oncle, qui est d'Eglise ? Il ne pouvait avoir meilleur précepteur. C'est à lui qu'il convient d'aller pour aboutir à son pupille. Fait exceptionnel, on connaît la date de sa naissance : 1452. Agé de douze ans, il est pourvu d'une chapellenie ; investi trois années plus tard d'un canonicat lausannois, il entre à l'université de Turin et en sort docteur ès droits qu'il vient professer à Lausanne dès 1480. Il est si brillant que ses collègues, en 1491, le portent par quatorze voix sur quinze au siège épiscopal, mais il doit céder le pas à Aymon de Montfalcon², maître de la chapelle ducale, et protonotaire apostolique comme lui. En compensation, le voici grand-chantre et bientôt vicaire général quand, à la faveur certaine de Philibert le Beau, il se voit confier en 1498 l'abbaye d'Hautecombe. Le pape la lui accorde au titre d'administrateur, en attendant qu'il ait prononcé les vœux clunisiens, car il est séculier. A cette époque, Claude vivait auprès de lui et se préparait à suivre son exemple.

En 1496 déjà, des démarches sont en cours pour l'octroi d'un bénéfice à Lausanne de 24 écus d'or qu'Alexandre VI concédera le 26 janvier 1497, à la condition que le jeune clerc soit examiné par le chanoine Nicolas

Claude aurait été « le compagnon de jeu » du futur Charles II, à Chambéry où, autre invraisemblance, ses parents se seraient établis (REYMOND, *Deux figures des Mém. de Pierrefleur*, RHV 1911, 315). — Jacques de Romont étant mort en Picardie, le 30 janvier 1486, le comté avait fait retour à la directe.

¹ Titre attesté en 1492 et 1496 (MGS II, N° 66). — Le poste équivalait à celui qu'occupait près de vingt ans à Yverdon, Humbert de Colombier, père de Jeannette (DÉGLON, 194, 197, 199, 203, 228 n. 7). Antoine paraît aux États de Vaud, à Moudon, le 5 février 1495, n. st. (E. CHAVANNES, *Extraits des manaux du Conseil de Lausanne*, MDR XXXV, 233. — Voir le verbal de la séance à PS XIII, 108-109.)

² Bien qu'appelé en langue vulgaire Ayme ou Aymo de Montfalcon (MDR VII, 686, par exemple), la graphie littéraire, suivie par Bonivard (I, 277), se généralisa. Cf. M. REYMOND, *A. de Montfalcon*, RHES 1920, 28-39, 99-111.

de Bosco. Le 27 février 1498, Claude était virtuellement pourvu, sans avoir reçu toutefois l'ordination ¹. L'examen qui lui fut imposé démontre qu'il n'avait alors qu'une quinzaine d'années, ni plus ni moins que l'oncle en pareille occurrence. Jeannette était femme à le rappeler à son frère, de sorte que la naissance de Claude remonterait à l'année 1483 environ ². Le fait est qu'il accompagna l'administrateur dans l'illustre abbaye. Il s'y trouvait probablement quand disparurent, l'un après l'autre, son père et son frère emportés en 1501 par la même épidémie. Peut-être dut-il la vie au séjour d'Hautecombe.

Comment allait-il orienter son avenir ? Le choix s'imposait, rien ne l'empêchait encore de renoncer à l'état ecclésiastique. Traité maintenant en chef de famille et seigneur des terres paternelles, il se voit néanmoins exposé à des revendications gênantes. Adélaïse en effet, la demi-sœur, réclame le tiers de l'héritage paternel et obtient gain de cause devant un imposant aréopage que préside Philippe d'Estavayer, cousin d'Antoine. Le 13 janvier 1502, il fut décidé que « Noble Claude et ses héritiers », ainsi que sa mère, seront tenus de verser à la demanderesse un cens annuel de vingt-cinq florins de Savoie, un capital de cent florins et lui livreront, sa vie durant, un char de vin de Lutry et deux muids de blé ³. Où l'on voit que l'avenir laïc de Claude est réservé, qu'on ne l'intitule point Révérend et que Jeannette l'assiste de ses conseils ambitieux ⁴. Des sœurs d'Adélaïse, il n'est pas question ; elles sont mortes ou au couvent. Quant à Bernardine, elle n'a rien à craindre, elle est du second lit. Toutefois, les circonstances devaient promptement résoudre les hésitations du jeune homme, résolu à faire carrière. Dans un récit aussi malveillant que bien troussé, Pierrefleur rappelle comment l'oncle d'Hautecombe tomba en si grande maladie « que l'on n'y espérait

¹ François de Colombier paraît lui avoir cédé son canonicat ; mais, en revanche, Claude doit abandonner sa première prébende à B. Tavernier avec la cure de Saint-Martin. De nouvelles mutations la mirent en d'autres mains dès l'an suivant, et firent supposer à la Curie, en 1501, que Claude d'Estavayer était décédé (C. WIRZ, *Regesten zur Schweizergeschichte aus den päpstlichen Archiven (1447-1513)* VI, 136, 171, 219, 260, 301). — Sur ce qui précède, voir REYMOND, *MDR* 2^e s., VIII, 301-303, 321 ; *MGS* II, 266, N^o 89.

² La date de 1470, suggérée par B. DE VEVEY (*Cl. d'Est.*, *MDS* 1928, 6), ne soutient pas l'examen.

³ Addellesia agit, dit-elle, « de laude et voluntate dicti Francisci de Gallera viri mei » (AEF). GRANGIER (281) analyse les pièces du procès et donne la liste des arbitres. Cf. *MGS* II, 266, N^o 86.

⁴ « Dictus nobilis dominus Claudius de Staviaco et sui heredes ac Johanneta eius domini Claudii mater sunt et esse debeant... », stipule le prononcé arbitral.

pas la vie longue ». Le neveu, « enfant subtil », aurait pris l'avis du confesseur, puis du médecin, et fait entendre à Dom François que l'heure avait sonné des dispositions dernières et qu'il convenait de lui céder la place. Mais l'abbé ne mourut pas et « torna en convalescence », à « gros regret » de l'héritier présomptif qui « paravant n'estoit qu'un pauvre vire-aste » (nous dirions tourne-broche) du couvent¹.

En quoi le chroniqueur outrepassa, et de beaucoup, ce qu'il en pouvait savoir. Il assure pourtant que Claude n'entendit pas lâcher le bénéfice attrapé *in extremis*. Ce n'était pas si faux. Une bulle de Jules II, le 24 janvier 1504, confirme le transfert en même temps qu'elle révèle le violent différend dont elle résultait². Dom Amblard Goyet, vicaire et official de Genève, et l'évêque de Montfalcon ne furent pas de trop pour que la sentence fût prononcée au château Saint-Maire, le 14 janvier 1506, en présence de la cour épiscopale. François put continuer à porter lui aussi la mitre et la crosse à Hautecombe et obtint (en la payant fort cher) l'abbaye de Montheron (23 avril), dont les Colombier, de toute ancienneté, avaient été les bienfaiteurs et où ils reposaient de leur dernier sommeil³.

Du reste, l'arbitrage n'était pas au détriment du neveu : déjà chapelain de Romont, il demeurait seigneur et maître à Hautecombe. Sa victoire en disait long ; elle lui avait coûté plus qu'il ne possédait d'argent liquide, mais le 21 juin 1504⁴, en lui avançant la forte somme de 36 livres lausannoises, le clergé de sa ville natale pensait bien n'y rien perdre ; l'intervention pontificale démontrait que la maison ducale avait daigné prendre la cause en main.

¹ PIERREFLEUR, 92. — Ce tableau de genre fut souvent reproduit ; en 1927 encore par H. VUILLEUMIER, *Hist. de l'Egl. réf. du Pays de Vaud* I, 18.

² CL. BLANCHARD (*Hist. de l'abbaye d'Hautecombe*, Chambéry, 1874) a publié sept actes (1504-1505) assurant la nomination de Claude ; il devait faire profession de la règle cistercienne, recevoir l'habit des mains de Jules II et lui prêter serment. Il avait trop à espérer de ce voyage pour ne pas l'entreprendre, mais nous en ignorons les circonstances. L'on sait que les Archives départementales de l'Aube, à Troyes, conservent les titres de Clairvaux (3 H. 175-243) y compris ceux d'Hautecombe. A propos de la nomination de Claude, il existe huit bulles et un bref, plus une charte « où le duc Charles accepte la renonciation de François de Colombier ». Dom J. Deshusses à qui nous devons ces précisions relève l'intérêt canonique de cette mutation destinée à mettre un monastère en commende. Cf. HÜMPFNER, *Archivum et bibliotheca Cistercii*, dans *Analecta S. Ordinis Cisterciensis* II, 138 (Rome 1946).

³ REYMOND, *RHV* 1910, 315-319, 332 ; E. DUPRAZ, *Relation des seigns de Colombier avec l'abbaye de Montheron*, *RHV* 1909, 1, 33.

⁴ Ainsi que le prouve l'obligation (« Ego Glaudius de Staviaco capellanus, filius quondam » etc. AEF), le choix de la carrière est désormais précisé dans les termes.

Hautecombe où gisaient le Petit Charlemagne, Edouard le Libéral, le Comte Vert et le Comte Rouge, où le duc Philippe, père de Philibert et de Charles Monseigneur, venait d'être inhumé, était un sanctuaire sur lequel on veillait. Philibert n'eût pas accepté que l'intrigue supplantât un prélat de valeur, s'il n'avait eu ses raisons. Humbert d'Estavayer, son contemporain, était-il de ses fidèles ? Antoine en tout cas avait conservé avec la famille ducale des relations étroites, et Claude n'était pas un tourne-broche à demeurer dans la cuisine, ni un moine à s'éterniser sur les dalles d'une chapelle. L'équitation, la chasse demeuraient les exercices obligatoires de tous gentilshommes, qu'ils fussent d'épée ou de robe, et le duc ni son frère n'éloignaient les courtisans. Claude n'avait-il pas une année ou deux de moins que Philippe ? deux ou trois de plus que Charles ? Il n'en eût pas fallu davantage pour que naquît l'amitié.

Mais Claude avait encore d'autres raisons pertinentes d'approcher les princes. Le conseiller permanent des ducs Philippe et Philibert n'était rien moins que l'oncle de sa mère ! Docteur en droit, Amédée de Duyn, sire de Châteaueux, l'aîné de la famille, comptait Nicolette au nombre de ses sœurs¹. Et, comme l'on cherchait un gouverneur pour Charles, il lui fit donner son neveu Janus qui sera baron de la Val d'Isère, vicomte de Tarentaise et seigneur de Châteaueux à son tour, dont « l'austérité de mœurs » était si grande que l'historiographe de la Royale Maison, Samuel Guichenon, l'accusera — reproche inattendu — d'avoir étouffé « les premières chaleurs de la naissante ambition » du pupille ! Janus avait épousé Claudine de Bonivard, une cousine du fameux chroniqueur qui traça de la cour cet alerte croquis² :

Charles, en son adolescence, « estoit gouverné par deulx gentilz hommes, Janus de Duin, l'ung seigneur de la Vauldisère, l'autre de Belletruche, seigneur de Gerbois³, l'ung mon allié, l'autre mon parent. Si me fault encores dire de luy ce bien, veu que la mattière que j'ay à demener m'y contrainct, qu'il estoit estimé ung sage prince selon sa jeunesse, car il n'estoit poinct subgett à ses menuz plaisirs comme son frère, mais aussi

¹ J.-A. GAUTIER, *Hist. de Genève*, I, 454. — Quand Philippe sans Terre fit à Genève son entrée en 1496, on offrit un « bon présent » au « seigneur de Chasteau Vieulx qui gouvernoit ledict duc » (BONIVARD I, 278).

² Bonivard (I, 307) paraît ici avoir inspiré Guichenon (*Savoie* I, 621-622) qui put consulter à Turin l'un de ses manuscrits confisqués.

³ Ou Gerbex (BONIVARD I, 331) — dont procédera la famille Gerbais de Sonnaz —, non Gorbais, erronément transcrit (I, 307) ; aujourd'hui Gerbay (Isère). Belletruche, en 1511, était décédé (GAUTIER II, 42). — Sur Claudine, cousine germaine du père de Bonivard, cf. *Chron.* I, 331 ; II, 54.

(affin de non le trop exalter...) y! n'avoit les forces corporelles pour supporter les excès que l'autre faisoit ! » Les compliments très nuancés du futur prisonnier de Chillon sont à retenir ; ils ne reviendront pas sous sa plume, car s'ils tournent à l'honneur de Charles et de Janus, ils se versent sur Claude. Le gouverneur fit en effet au fils de sa cousine germaine le meilleur accueil et le choisira même pour exécuteur testamentaire ¹.

Une imprudence fut fatale à Philibert. Alors que la peste régnait, il courait le cerf dans les forêts de Pont d'Ain quand il dut s'aliter, épuisé. Le 3 septembre 1504, il expirait à l'âge de vingt-quatre ans, laissant la duchesse Marguerite en larmes et ses amis (les Genevois compris) consternés. Son demi-frère lui succède : Charles II a dix-huit ans. Et quel sera son premier soin ? De ratifier, le 14 décembre, les privilèges d'Haute-combe ² ! Pouvait-il exprimer mieux l'affection qu'il portait au grand garçon, fort et hardi, qui avait su lui plaire ?

Obligé de se rendre à Rome, il est probable que Claude, au retour, compléta son instruction à l'université de Turin, ce qui ne l'éloignait pas de son cher protecteur ³. Dès lors, il avance à grand train d'équipage. Le 24 mai 1508, il est élu évêque de Belley, ce très vieux diocèse, inscrit dans les limites du Bugey, dont la capitale minuscule se vante surtout d'avoir donné naissance à Brillat-Savarin ! Pour le duc, c'était un siège qu'avaient occupé jadis les Blanches-Mains ⁴ eux-mêmes et un domaine dont il disposait à son gré. C'était enfin sa terre natale, puisqu'il avait vu le jour au château de Chazey (sur Ain) et que ses parents, après avoir séjourné à Bourg, résidèrent de préférence au château de Billiat en Michaille, dans la vallée du Rhône, aussi près de Genève que de Belley. Philiberte, enfant posthume, y trouva son berceau et leur pieuse mère, la duchesse Claude de Bretagne, y conservait auprès d'elle la précieuse relique du Saint-Suaire ⁵.

¹ Testament du 24 août 1520. Claude était désigné avec Pierre de la Forest (FORAS II, 291).

² En janvier 1504, Claude était si bien installé à l'abbaye qu'il reçut la visite inopinée de l'abbé général de Cîteaux. — Les privilèges furent confirmés et augmentés par Charles II en 1516 (BLANCHARD, 312-315).

³ Le séjour de Turin nous paraît évident, à maintes raisons, mais les preuves font défaut, ce qui empêche d'en fixer exactement l'époque.

⁴ Sans parler d'Oton (993-1025) dont l'origine est controversée, Boniface (1232-1242) et Edouard (1370-1373) appartinrent à la maison de Savoie.

⁵ M. DEPERY, *Hist. hagiologique de Belley* (2 vol. 1834-1835) I, 122. — La note de François Capré sur le Saint-Suaire, reproduite par J.-A. BESSON (*Mém. pour l'hist. ecclés. des dioc. de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne, et du décanat*

Son éloignement de la vie publique résultait de la nature altière qui l'opposait à son fils. Comme il s'était permis, et sans son aveu, d'éloigner le personnel féminin qu'elle avait amené de France, elle le menaça de quitter le pays pour échapper à cette humiliation. « Encore est vive la souris ! » aimait-elle à répéter. Elle le fit bien voir. Je suis « vefve et vieille », écrit-elle au jeune duc, mais ne songez pas à me « tenir en la subjection des esclaves de Nyce qui n'ont liberté que ung jour de la sepmeyne » ! Et elle signe : « Vostre bonne mère Glaude. » L'algarade porta ses fruits et amena la duchesse à conclure avec son fils un traité dans les formes comme s'il était un prince étranger. Elle y gagna le douaire du Bugey et, mieux encore, une pleine autonomie¹.

En confiant le diocèse à son ami, Charles ne commit certainement pas l'impair de vexer à nouveau la princesse. L'abbé d'Hautecombe était *persona grata* et familier de la maison. Ce qui, nous le verrons, explique bien des choses. Au reste, Jules II, naguère titulaire de l'évêché lausannois, s'empressa de satisfaire le duc, dont il avait besoin pour ses desseins politiques : la mitre de Belley accompagne, à cet effet, l'épée et le bonnet ducal, présents bénits du Saint-Père.

La promotion de Claude comble, et au delà, les espérances de sa mère autant que de sa sœur préférée, Bernardine, qui élève avec son époux François Champion, seigneur de Vaulruz, la petite Madeleine de Pierre qu'elle eut d'un premier lit². En 1505, Bernardine et François s'étaient donné réciproquement tous leurs biens, et s'ils cèdent, en 1508, leur part de la seigneurie d'Aumont à leur cousin Philippe, du consentement de Claude, c'est pour s'arrondir à Vaulruz, où Jeanette, peut-être, avait rejoint ses enfants³. Y mourut-elle ? Elle semble avoir quitté ce monde dès 1510.

de Savoie (Nancy, 1759), 314-316) mérite revision. BRUCHET (139) constate que « les souverains emportaient la relique quand ils se déplaçaient ». Elle était à Chambéry en 1502, au château de Pont d'Ain en 1503, à Billiat ou à Chazey en 1506 (*ibid.*, 115, n 3). Le 10 août 1509, au nom de l'archiduchesse Marguerite, Laurent de Gorrevod offrit la châsse du Suaire qui fut déposé dans la Sainte Chapelle où, annonçait le bailli de Vaud, Jean d'Estavayer en 1511, Anne reine de France et « M^{gr} d'Angoulesme » (le futur François I^{er}) vinrent le vénérer (*ib.*, 384). Voir aussi PLAISANCE I, 288 ; V^{te} GREYFIÉ DE BELLECOMBE, *Philiberte de Savoie duchesse de Nemours* (1498-1524), *MAS* 1928, 216-217.

¹ La terrible missive a été retrouvée et publiée *in extenso* par BRUCHET, 337-338. — Sur l'énumération des seigneuries qui revinrent à la duchesse Glaude, cf. GUICHENON, *Savoie* I, 601.

² *MGS* II, N^o 90. — Bernardine avait épousé, après juillet 1501, Pierre de Pierre de Giez ; en 1505, elle était remariée.

³ D'après le contrat du 15 juillet 1508, Jeannette, François et Bernardine achètent

On serait enclin à peindre de couleurs idylliques l'harmonie de la famille, si les mœurs du temps le pouvaient permettre. En réalité, la loi de la jungle l'emportait absolument et la succession de l'abbé de Montheron donna lieu à des scènes « extrêmement pénibles », comme le dit avec pudeur un historien du couvent. Le brave François de Colombier, si souvent moribond, alla *ad patres* en mars 1508. Or, malgré le trafic auquel il avait dû se plier, il était riche et, durant son court passage au monastère, avait procédé à d'amples réparations. Il laissait des meubles, de la vaisselle plate, des bijoux, l'abbaye enfin, ce qui fit surgir une nuée de parents. Ils ne s'entendaient pourtant que dans leur méfiance envers un certain Jean Brisset, lequel s'était fait aussitôt élire abbé par ses confrères¹. Adrien de Gruyère, prieur commendataire de Broc, s'était mis sur les rangs et avait envoyé quatre-vingts hommes pour appuyer ses prétentions ; M. de Lausanne, MM. de Fribourg, coseigneurs d'Echallens, M. de Vaulruz, qui réclamait le mobilier pour l'abbé d'Hautecombe, en avaient fait autant, de sorte qu'une petite armée de quelque trois cent cinquante compagnons finit par se trouver au rendez-vous. François Champion y avait amené son frère, le seigneur de Cheseaux, et força les coffres, emportant sans plus attendre l'argenterie, de quoi protestèrent Jaques de Colombier, frère de François et de Jeannette, ainsi que ses deux fils et M. de Bottens, son cousin ; ce serait à ce dernier, si l'on en croit son propre récit, que Brisset put demeurer dans la place. Mais il eut soin de mettre le trésor en sûreté au château de Vufflens, ce qui lui valut deux cents écus. L'on ne saurait nier d'ailleurs qu'en cette succession scandaleuse, Claude d'Estavayer et son beau-frère s'entendaient comme larrons en foire².

au comte de Gruyère ses possessions de Sâles et de Vaulruz. — Fils de Jean, juge de Lausanne, seigneur de Vaulruz depuis deux générations et de la Bâtie, François avait pour mère Perronnette de Gruyère, la sœur du comte Jean I (E. DIENER, *MGS* I, 95, N° 62). La famille, originaire de Saint-Michel en Maurienne, avait débuté modestement, mais se distingua : deux Antoine Champion furent chanceliers de Savoie dont le dernier devint évêque de Mondovi, puis de Genève. François appartenait à une branche collatérale. La généalogie sommaire (*DHBS* II, 473) est à rectifier et à compléter. Cf. GRANGIER (562), E. KÜPFER (*RHV* 1934, 238, 358 ss.) et DÉGLON (349).

¹ M. REYMOND, *L'abbaye de Montheron*, *MDR* 2^e s., X, 87 ss. — Bonivard (II, 175), qui eut affaire au nouvel abbé, l'estimait à son juste prix : « party d'une maison à moy subjecte », il se nommait Brisset, mais se faisait appeler « de Lacconay, à cause du village d'où ilz estoient ».

² L'affaire du trésor caché ne revint aux oreilles de Claude que longtemps après la subtilisation. Le 15 avril 1519, à Thonon, le duc ordonnait une enquête qui ne semble pas avoir fait ressortir les espèces sonnantes (REYMOND, *MDR* 2^e s., X,

Peu après, en août 1510, l'évêque de Belley héritait encore, de façon moins bruyante heureusement. Son cousin, le curé de Cudrefin, dont il portait le nom, mourait à Rumilly-en-Genevois, et tout en lui laissant la coseigneurie de Molondin, le pria de vouloir bien inhumer sa dépouille à Hautecombe. Il lui transmettait aussi sa cure¹. Le duc ayant sur elle droit de collation, la reprise fut aisée. D'après MM. de Fribourg, qui en écrivirent le 20 septembre à Charles II, elle ne valait pas cent écus. Cependant ils la réclamaient quand même pour le fils de l'avoyer François Arsent, selon la promesse faite par son Altesse de lui attribuer le premier bénéfice dont elle pourrait disposer. Or nous apprenons, disaient les requérants, que vous avez fait don de la cure « à mons^r de Belleys qui n'a que vivre pour quelque résignation que messire Claude d'Estavoyé, deyrier décédé, luy doibt avoir faitz ». Ils entendaient, par cette formule alambiquée, que c'était peu de chose pour un si grand prélat. Daigne donc le duc accorder le bénéfice à Dom Arsent et donner mieux à l'évêque. Il ne devait pas y manquer².

II. EVÊQUE AMBASSADEUR

Convenons-en, si le jeune évêque ne semble pas touché par la grâce, il fait preuve de qualités qu'il mettra sans réserve au service de son bienfaiteur. L'a-t-il accompagné lors de la première visite que fit le prince à Genève, le 6 avril 1508, dont le futur ennemi, Philibert Berthelier, organisait le cortège ?³ Avant d'être intronisé, il s'y trouvait

88). La crosse abbatiale et un livre ayant appartenu à François de Colombier se conservent aux Archives d'Etat, à Lausanne (REYMOND, *MDR* 2^e s., VIII, 302).

¹ Le défunt désignait pour exécuteur son cousin le demi-frère de l'évêque, « Dominum Johannem de Staviaco curatum de Messieres eius consanguineum » (AEF). Sur le testament, voir GRANGIER, 297 ; *MGS* II, 261, N^o 67.

² AEF, Missival, 6, f. 132^v-133 (obligeante communication de Mgr Wæber). — Théobald Arsent fut en effet nommé et démissionna en 1516, lorsque le clergé de Romont eut racheté au duc le droit de collation. Cf. *DHV* I, 530 ; II, 239 (E. Cornaz) ; *DHBS* I, 428 (P. de Zurich).

³ ROGET I, 77-78. — N'étant pas du conseil, Claude ne paraît pas dans les actes où le duc s'engageait à respecter les franchises et la juridiction épiscopale selon promesse faite à l'administrateur de l'évêché, son « fidèle conseiller messire Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne ». La déclaration du 7 avril 1508 est contre-signée par Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne, Louis baron de Miolans, comte de Montmayer et maréchal de Savoie, A. de Gingins, président de Divonne, Janus de Duyn, grand écuyer et Louis de Dérée, président de Savoie (BESSON, 479). — A la fin de cette année, Machiavel était à Genève et, en janvier 1509, s'arrêtait à Fribourg (BERTHIER, *RHV* 1899, 100, 105).

en tout cas, dans des circonstances très graves dont procédera la tragédie de Genève et de Charles II ¹.

A peine monté sur le trône, le jeune duc de vingt ans eut, en 1506, à combattre les Valaisans ; la cité lui accorda des hommes, mais lui refusa peu après l'artillerie. Compromis par le fait, le premier syndic Pierre Levrier prit la précaution de se pourvoir à Fribourg, dont il obtint le droit de bourgeoisie (avril 1507). Sur ce, l'évêque Philippe, frère de Charles, et qui ne résidait pas (il avait dix-sept ans), nomma un vicaire général de sa famille, le bâtard Jean de Savoie. Levrier fut arrêté, puis délivré sur les instances des Fribourgeois. Les principaux champions d'une lutte dont dépendra l'avenir étaient pour la première fois en présence.

Une grosse querelle, l'affaire De Furno, allait tout envenimer. Souvent évoquée, jamais élucidée, on doit au moins en connaître les données pour juger des événements qui vont se succéder. Par un testament secret, Charles I^{er} aurait légué aux Ligues suisses des sommes exorbitantes ² qui eussent, et au delà, vidé le Trésor. Son secrétaire, Jean de Furno (Dufour) d'Annecy ne l'aurait point divulgué, afin de ménager ses intérêts auprès des princes qui suivirent. Maître des requêtes, il avait négocié pour Charles II le traité laborieux de Strasbourg (en 1505) qui fixa le douaire de Marguerite d'Autriche, puis, mécontent de son maître, il se trahit et le trahit. Une brouille avec Janus de la Val d'Isère le contraignit à fuir et le fameux secret revint aux seigneurs de Berne et de Fribourg, en mars 1508. Ils lui prêtèrent une oreille avide. Le duc, il va sans dire, ne pouvait accepter cette dette énigmatique. D'autant que la nouvelle se répandit comme une traînée de poudre. A Yverdon, l'on savait que « les Allemands [*Allemani*], en récompense de plusieurs services, avaient une lettre de donation faite par feu Mgr Charles,

¹ L'on doit au secrétaire ducal Vulliet la minute de deux lettres envoyées par le duc au pape (AET, Materie ecclesiastice, cat. 1^a, Negoiazioni Roma, Mazzo I, Registro del segretario Vulliet, 1500-1510. Communication de M^{lle} Lange). La première missive, datée « Ex Gebennis die ultima maij », accusait réception d'un bref concernant diverses commendes (Saint-Jean de Genève, Hauterive en Savoie, Abondance) et suppliait Sa Sainteté de faire parvenir les expéditions de l'évêché de Belley « pro Reverendo Claudio de Staviaco » et de l'abbaye S^t Michel de Cluse « in favorem R^{di} Urbani de Myolano ». — La seconde est une lettre d'accompagnement, destinée à un cardinal semble-t-il ; bien que sans millésime, la date de 1508 est évidente. La nomination de Claude n'était donc pas encore notifiée.

² Il mourut le 7 ou 13 mars 1490, et la donation incriminée portait la date du 17 mars 1489, époque où Charles-Jean-Amédée n'était pas encore conçu.

duc de Savoie ». Dès la fin du mois, plusieurs « bonnes villes » envoyèrent à Genève, des députés « à cause des occurrents... au point que MM. les Bernois et Fribourgeois voudraient avoir le pays de Vaud [*patriam Vaudi*] pour cette donation »¹.

Le premier séjour de Charles II dans la cité genevoise n'était certes pas de plaisance. Une assemblée y siégea au début d'avril ; après quoi le duc délégua à « ses alliez et confédérez de Berne et de Fribourg », le 26 du mois, l'évêque de Lausanne, « l'abbé d'Altecombe, le sire de Maximieu » (François Mareschal, s^{gr} de Meximieux), le président patrimonial Angelin de Provana et deux adjoints. François de Colombier étant décédé le mois précédent, cet abbé d'Hautecombe n'était autre que Claude d'Estavayer². Il commençait son apprentissage politique en des conditions difficiles, à l'école d'un brillant doyen du conseil.

Aymon de Montfalcon, tout acquis à la famille de Bresse qui lui avait valu l'évêché de Lausanne en 1491, et l'administration de celui de Genève durant la minorité de Philippe de Savoie (1497-1510), fut chargé d'attaquer le testament en nullité et contesta son authenticité de façon si convaincante que la plupart des historiens lui donnent encore raison³. La lumière pourtant fut moins complète qu'on ne l'a cru. Bonivard qui, à ce propos, se montre d'une prudence extrême (car Janus était de ses parents) allègue un témoignage difficilement récusable : le baron Georges de Menthon, conseiller de Charles I^{er}, avait assisté à la stipulation et affirmé maintes fois, mais sous le manteau — les risques étaient gros —, que Jean de Furno n'avait au testament ni « adjouste ni osté ». Ce qui reviendrait à dire que l'acte émanait d'un malade en proie à la furie et qui d'ailleurs aurait pris la précaution de mettre pour clause exécutoire l'extinction de son propre lignage.

A parler pour autant d'in vraisemblance, comme on l'a fait, l'on

¹ PS XIII, 181-182. — Les Etats de Vaud, convoqués d'abord à Moudon pour souhaiter la bienvenue au souverain, y renoncèrent en raison de la situation.

² Contrairement à TALLONE (PS IX, 490). — Le point de vue ducal est déjà clairement défini par Jean d'Estavayer dans sa lettre du 3 avril 1508, adressée à Marguerite d'Autriche (BRUCHET, 80 n. 5, 93 n. 1, 335). Cf. LAMBERT, *MHPS* I, 843.

³ L'affaire maintes fois évoquée — en 1929, par GILLIARD (*Moudon*, 376-378), et plus longuement, par CAVIGLIA (128 ss., 178 ss.) qui n'examine pas davantage le dossier — doit être entièrement révisée d'après la documentation de TALLONE, en 1933, *La frode del segretario Du Four* (*Bollettino stor. bibliogr. subalpino* XXXV, 233) et, en 1946, *Parlamento Sabauda* XIII, 518 (table). Voir en particulier, la lettre de Jean du Four (il signe des deux façons) aux Etats de Vaud du 6 juillet 1508, et son mémoire du 21 octobre 1509 (*ib.* 183, 185, 200-203).

s'expose beaucoup. L'on oublie que Charles le Guerrier, qui le premier s'intitula roi de Chypre, avait dans les veines du sang des Lusignan et qu'il haïssait son oncle Philippe sans Terre, l'éventuel successeur dont il jalousait la progéniture. Quoi qu'il en soit, de Furno n'en est guère plus recommandable. Qu'il ait été injustement évincé, que ses révélations jettent des lueurs sinistres sur beaucoup de personnages (en particulier sur le vicomte de Martigues), ses agissements de médiocre qualité n'apportent pas de lumière sur la validité du testament.

Il y avait prescription et, parmi les Suisses bénéficiaires, plusieurs (les Zuricois en particulier) s'indignèrent du procédé. Les Bernois étaient partagés, mais les Fribourgeois, l'avoyer Falk en tête, réservèrent au secrétaire le meilleur accueil, à telle enseigne que, pour les apaiser, Charles II se sépara de son grand écuyer Janus et le remplaça par un cousin germain, François de Duyn, seigneur de Châteaueux, qui valait beaucoup moins, mais ne s'était pas compromis¹. Fidèle à son amitié², il épargnait de la sorte à Claude tout sujet d'amertume. Il n'en fut pas de même des Fribourgeois qui lui gardèrent une durable rancune et n'admirent jamais que de Furno eût menti. Il résidera en leur ville jusqu'à la fin de ses jours et sa famille après lui, offrit au chapitre de Saint-Nicolas le reliquaire au bras d'argent qu'on admire encore, et sera enseveli dans la chapelle des cordeliers qu'il avait édifiée.

Tel était le fond du débat. Quant à ses phases, elles se succédèrent en deux temps. La première se calma l'année où il avait éclaté. Non sans peine. Le 12 mai 1508, les avoyers et conseils de Berne et Fribourg ne poussèrent-ils pas l'impertinence jusqu'à charger Jean d'Estavayer, bailli de Vaud, de convoquer les Trois Etats dans les huit jours « au sujet de la donation », pour y recevoir leurs orateurs « dans l'intérêt commun de l'amitié et du bon voisinage » ? Bien mieux, ils exigeaient réponse immédiate au porteur. C'était un ultimatum.

Cependant le duc, par une promptitude admirable, alerta l'Europe. Tandis que M. de Belley s'y employait de son mieux, Claude de Seyssel, au nom de Louis XII, travaillait à Berne avec l'évêque de Rieux. Le 15 mai, « à 10 heures de nuit », il avisait le duc qu'ils avaient fait révoquer le « mandement » expédié au gouverneur de Vaud. Il fallut

¹ BONIVARD I, 341-342. — « Madame de Chasteaulx Vyeulx », mentionnée à Genève, le 3 août 1527, en compagnie de François Champion et de Philibert de Compeys, était apparemment la veuve de F. de Duyn (RC X, 445, n. 4).

² « Il estoit de celle nature — dit Bonivard (I, 337) — qu'il n'eust jamais chastoïé [châtié] ung homme qui eust eu avec luy familiarité. »

naturellement transiger. Le 9 juin 1508, Charles II consentait à Berne et à Fribourg une indemnité, garantie par une hypothèque sur le Chablais et le Pays de Vaud, si bien que le duc put renouveler, le 19 mars 1509, l'alliance conclue en 1498, par Philibert le Beau, et y adjoindre peu après Soleure¹.

La deuxième phase fut la plus grave lorsque, en 1510, de Furno ranima les passions en intéressant huit autres cantons au bizarre héritage. Cette fois, le duc se voyait imposé 800 000 florins d'or qu'il ne pouvait payer. En vain, le pape et le roi s'interposèrent ; sous la menace des armes, il résolut de s'enfermer à Genève et de s'y défendre. Dès le mois de décembre 1510, sa venue était ouvertement annoncée².

La ville, toujours jalouse de ses libertés, se sentait désormais rassurée depuis que Philippe de Savoie, ayant pris conscience de sa vocation militaire à la bataille d'Agnadel, aux côtés de Louis XII, avait renoncé au clergé et à son siège épiscopal. Par la bulle du 5 novembre 1509, Jules II informait les Genevois qu'il avait nommé en son lieu Charles de Seyssel, élu en 1490 déjà par le Chapitre, mais évincé malgré l'appui des Bernois et du roi de France³. Neveu d'un illustre maréchal de Savoie, chevalier de l'Ordre, il était âgé, conciliant, respectueux des Franchises et populaire, tout attaché qu'il fût à son prince naturel⁴. Charles II d'ailleurs avait pris ses précautions, en maintenant à ses côtés le vicaire général Jean de Savoie, protonotaire d'Auch⁵, et, en

¹ Elle fut du reste précédée d'orages qui troublèrent les relations du prince avec l'évêque de Lausanne. Chargé par Louis XII de ses propres intérêts en Suisse, celui-ci se démit de l'ambassade ducale et le traité fut signé à Berne par Jean d'Estavayer et le juriste Pierre Gorrat. Une clause restrictive (visant de Furno) eut de lointaines répercussions : les deux villes ne devaient accepter à la bourgeoisie quiconque aurait querelle avec le duc et réciproquement (*PS IX*, 503 (Annecy, 8 février 1509), 504).

² *PS XIII*, 182-183, 211. — A. V. TILLIER, *Gesch. des eidg. Freistaats Bern* (1838), III, 33-35, 48-51 ; G. CASTELLA, *Hist. du cant. de Frib.*, 212-213 ; J. ZIMMERMANN, *Peter Falk* (*FG XII*, 33).

³ Olga MAJOLO MOLINARI, *Filippo di Savoia, Duca di Nemours* (Torino, 1938) 14-16.

⁴ Né au château de Meillonay (Meillonas, Ain), alors dans le diocèse de Lyon, protonotaire apostolique et précepteur de Saint-Antoine de Chambéry, prieur d'Aix, il était le frère de Gabriel baron d'Aix et de la comtesse Claude de Gruyère, femme de Louis, l'un des vainqueurs de Morat ; il l'avait assistée à ses derniers instants au château natal, en 1503 (HISELY, *Hist. du comté de Gruy.*, *MDR XI*, 213). — Sur lui, cf. BESSON, 55-56 n. 60 ; FORAS V, 459 ; NF, *Or.*, 61-62.

⁵ Il portait alors le double prénom de Jean-François pour marquer qu'il était issu de François de Savoie, huitième fils du duc Louis, et oncle de Charles I^{er} auquel il dut d'ajouter l'évêché de Genève (1484-1490) à l'archevêché d'Auch. Cf. *RC VIII*, 593 ; NF, *Or.*, 62-63.

créant son frère comte de Genevois, il gagnait un officier de valeur qui lui sera longtemps dévoué.

Genève, en revanche, était pleinement consciente des suites qu'avait eues naguère pour elle la défaite du Téméraire, et se savait exposée par le conflit De Furno. Elle vit donc sans aucun déplaisir le duc franchir ses portes le 20 janvier 1511. Certes, on ne mobilisa pas les milices, de peur qu'il se méprît sur le pacifisme résolu de la population, mais on prépara un cadeau, on nettoya les rues, et les autorités à cheval se portèrent à ses devants. Charles ne perdit pas un instant. Une semaine plus tard, l'évêque pria le Conseil de se joindre aux officiers de son Altesse, pour commencer les travaux préparatoires, car le duc est « dans la volonté de vivre et mourir auprès des citoyens, au cas où éclaterait la guerre et de les secourir, d'entente avec Monseigneur l'évêque, en fortifiant le faubourg de Saint-Gervais ».

L'on obtempéra aussitôt. Les syndics rencontrèrent les barons de Viry et de Chevron ainsi que leurs experts, inspectant de compagnie les terreaux, les fossés, le « pont levey ». Une commission dont Berthelier faisait partie se mit à la besogne et commanda d'emblée les bois de charpente. Mais ce n'était là qu'un point du programme. Le duc avait battu le rappel. Les Etats de Vaud tinrent séance à Genève le 6 février, et le remercièrent de « l'honneur qu'il faisait à tout le pays [*totā patriā*] ».

L'empereur, informé par sa fille l'archiduchesse, prêta main forte ; le maréchal de Bourgogne, Guillaume de Vergy entra en campagne et s'avança jusque sur la route de Nantua. Genève devenait un quartier général groupant autour du souverain, dans un perpétuel va-et-vient, le comte Philippe, le vicomte de Martigues, les comtes de Miolans, maréchal de Savoie, La Chambre, Gruyère, Chalant et M. de Bussy (Jean d'Estavayer), bailli de Vaud, sans parler des intimes, tel M. de Belley qui ne le quittait pas. Tout le pays fut alerté ; de Vaud, de Savoie et de Bresse, les députations se succédaient en ville, où les fortifications allaient bon train, en même temps, semble-t-il, qu'à Yverdon¹.

Le 12 mars, Charles demandait au Chapitre l'octroi, durant trois journées, de cent hommes, munis de pelles et de pioches, pour édifier les escarpes, ouvrage stratégique où il a l'occasion de démontrer une parfaite compétence². La place, capitale momentanée des états transalpins,

¹ PS XIII, 212, 215 ; RC VII, 182-183, 190 ; ROGET I, 82-96 ; BRUCHET, 82 ; CAVIGLIA, 177-178. — Guichenon (*Savoie* I, 622) assure que Nice fut également muni en prévision des aléas politiques.

² Le billet inédit et sans millésime, au petit sceau ducal (AEG, PH 831), est adressé

commandait le pont du Rhône et par là l'unique jonction des provinces. Encore fallait-il en rester le maître ; le danger commun servit le duc, jusqu'au jour où, au lieu d'armée, on parla d'indemnité. Les cantons, voyant que l'affaire De Furno prenait mauvaise tournure, consentirent à négocier. Avec une connaissance éprouvée de la politique fédérale, la diplomatie savoyarde avait rouvert le fossé qui périodiquement scindait les Hautes-Ligues. La coalition des cantons forestiers jaloux des cantons urbains s'était reformée et ce furent les personnalités les plus marquantes de la vieille Confédération que Charles et son conseil accueillirent à Genève, au mois de juin 1511. Lucerne, Uri, Schwyz et Unterwald étaient représentés par leurs premiers magistrats.

L'avoyer de Lucerne, Petermann Feer, chevalier et seigneur de Castelen, capitaine victorieux à la bataille de Dornach (1499), s'accompagnait de Melchior zur Gilgen, un frère d'armes fort suspect aux Zuricois et qui venait d'instruire Jules II du différend¹. — Johann Büntener d'Uri, surnommé le Géant, était un habitué de la cour de Turin et commandera, l'an suivant, l'avant-garde suisse dans la campagne de Pavie. Avec Walter Im Hof, colonel des Confédérés, dont Paul Jove fit le panégyrique, il partageait alternativement la charge suprême de landammann. Tous deux tomberont glorieusement à Marignan². — Le landammann de Schwyz s'était fait remplacer par Meinrad Stadler qui lui succèdera. Enfin Obwald avait délégué Arnold Fruonz, capitaine au service du pape et landammann dès 1512 à 1528, tandis que son collègue Kretz arrivait chargé des intérêts du Nidwald³.

« A venerables noz treschers et bien amez orateurs les Chanoynes et Chappitre de Genève, Le duc de Savoye. — Venerables, trescherz et bien amez orateurs. Pour aucuns grans afferez qui touchent nostre estat et tout le bien publique, vous prions neanmoins, mandons nous envoyer en ceste ville de Genève cent de voz hommes pourvus de palles, piches et de estarpes pour, aveques les nostres, ouvrer troys jours durant, en ce que de nostre part leur sera ordonné par nostre mareschal et qu'ilz viennent fourniz de vivres pour lesd. troys jours ouvrantz, non comptant l'aller et le venir. Et qu'ils soyent icy mercredi que sera le XIX^e de ce moys, et vous nous ferés service fort agreable. Sy ne vueillez faillir. Trescher, bien amé et feal, nostre S^{gr} vous ait en sa garde. Escript à Genève, le XII^e jour de mars. Charles. » Avec contreseing de Vulliet.

¹ *DHBS* III, 74, 414. — Melchior s^{gr} d'Hilfikon était, lui aussi, chevalier du Saint-Sépulcre et fut enseveli à Rhodes en 1519.

² Conseiller de Maximilien duc de Milan, Büntener ou Püntener se distingua à Novarre et périt à Marignan en défendant la bannière. Im Hof l'avait précédé au pouvoir. Cf. *DHBS* IV, 208, 765 ; V, 353.

³ *DHBS* VI, 307 ; III, 283 ; IV, 396 ; VI, 752-753. — Cf. AET, *Trattati con Svizzeri*, Mazzo I, 15 juin 1511 (et non 13 juin donné par BIANCHI, *Le materie*

Entre eux tous, ils apportaient à Charles l'appui déterminé d'un tiers très puissant des Etats suisses. Ce n'était pas à dédaigner. En vingt ans, la Confédération s'était agrandie de quatre nouveaux cantons et ce supplément ne plaisait pas à tout le monde. Fribourg et Soleure unissaient leurs ambitions territoriales à celles de Berne. Cependant Zurich, Bâle et Schaffhouse s'en inquiétaient aussi, de sorte que le noyau primitif qui se trouvait dangereusement encerclé, pouvait gagner une majorité suffisante pour enrayer l'expansion des cantons occidentaux, en direction de la Savoie. Toutefois, les démarches coûtaient cher ; les missions étaient lointaines et il fallait se montrer généreux.

Le duc le comprit fort bien, et ne lésina pas. En remerciement disait-il, « des services rendus pour apaiser la discorde survenue entre nous, d'une part, et nos très chers amis les seigneurs confédérés des quatre cantons ainsi que des villes de Zurich, de Lucerne, de Zoug et de Soleure, d'autre part » (on évitait de nommer Fribourg et Berne », il donnait sans condition aux ambassadeurs présents une somme de 16 000 florins du Rhin, équivalent à une valeur réelle de quelque 100 000 francs-or. La moitié devait être versée à la Saint-Jacques, l'autre à la Saint-Michel, dans la ville de Berne ; Charles y engageait sa parole et tous ses biens garantis par hypothèque. En foi de quoi, terminait-il, nous avons concédé les présentes « signées de notre main et munies de notre sceau... données dans notre cité de Genève le 15^e du mois de juin, l'an du Seigneur 1511, en la maison de Rév^d Père en Christ notre très cher et fidèle conseiller l'évêque d'Aix¹ ». Après le contre-seing du secrétaire Jean Vulliet, venait la nomenclature du Conseil ducal composé d'Illustre s^{gr} François de Luxembourg, vicomte de Martigues ; Glaude d'Estavayer, évêque de Belley ; Antoine de Gingins, s^{gr} de Divonne ; Jean de la Forest, prieur de Montjoux et de Nantua ; Claude s^{gr} de Balleyson et du Trésorier général.

La petite guerre que les Suisses se livraient entre eux avaient profité ; le prince pouvait être satisfait de ses négociateurs. Le 22 juin,

politiche..., 194). Copie AFS, Acte de donation par le duc Charles aux ambassadeurs des cantons, N^o 5 (aimable communication de M. l'Archiviste fédéral Haas). — La nomenclature est parfois approximative (Fert pour Feer, Franz pour Fruonz). Quant au délégué du Nidwald, le secrétaire Vulliet a mélangé fonction, et prénom Ada : pour Ama (ammann).

¹ S'il convient d'insister sur la localisation (« in civitate nostra Gebennarum »), la désignation de l'évêque de Genève (Charles de Seyssel) par son nom seigneurial et personnel (*Aquiensis*) est également symptomatique. — Sur la diète de Berne qui siégeait en permanence (du 10 au 17 juin), cf. CAVIGLIA, 181-183.

après de longues palabres, « les gros masches foins qui gouvernent les Lignes ¹ » rabaissèrent leurs prétentions totales à un montant de 300 000 florins, frais en plus. Mais où trouver la somme ? Sitôt qu'il reçut la nouvelle, Charles partit pour Chambéry et, le 9 juillet, posa la question. A ses côtés se rangent le vicomte de Martigues, son parent, et M. de Belley, son ami, dans une assistance de vingt personnes ². Le seul problème c'est l'argent. Et « l'avocat Vulliet » qui tient le protocole indique en conclusion : « Finalement a esté résolu que Monseigneur tiendra ses Estatz et après se retirera en Bresse pour soy troer à Lyon vers le roy incontinent, et dit de fère convoquer les Estatz au XX^e de ce moys de juillet. »

De fait, le duc ne s'éloigna pas ³ ; l'assemblée fut différée au 25 et le Conseil délibéra. En l'absence du vicomte, l'évêque de Belley y occupait le premier rang ⁴. « A esté consulté quel moyen que l'argent soit prest au terme et où l'on trouvera le surplus. » Il y avait en effet l'amortissement des emprunts aux particuliers, aux banquiers lyonnais, au marquis de Rothelin. On proposa un subside des Etats généraux, une « colliète sur les notaires, clerks et cours, commissaires » et officiers de châtelainie. Enfin, « que MM. les ecclésiastiques facent quelque aide » et qu'à cette cause soient convoqués « les evesques, abbez, prieurs, doyens, chappitres, chantres, au lieu d'Annessy le XX^e d'aoust », car malgré ce que le duc « a fait pour le bien, et paix du pays... la somme n'est pas assez et, sans l'aide de l'Eglise, n'y sauroit fournir ». — La missive que Charles fit parvenir au Chapitre de Genève résultait des délibérations :

¹ Expression dont se sert Philippe de Roquebertin, gouverneur de Plaisance, le 15 juillet 1507 (Ch. KOHLER, *Les Suisses dans les guerres d'Italie de 1506 à 1512*, 92, 572).

² Après eux sont mentionnés le c^{te} d'Entremonts (Ch. de Montbel), le protonotaire d'Auch (Jean de Savoie), le prieur de Nantua, M. de Divonne (Ant. de Gingins), Louis de Dérée, Chevron, Balleyson, Dortans, Gorrat, etc., ainsi que trois grands administrateurs « le général Vulliod, l'avocat Vuillet, le trésorier Trolliet ». Cf. *PS IX*, 511.

³ Le 15 juillet 1511, il écrivait aux Bernois : « Pour ce qu'il a pleu au Roy dernièrement par son ambassadeur qui a esté par devant nous à Genève nous faire plusieurs grans offres dont il donne bien à cognoistre l'amour qu'il nous porte, avyons deslibéré l'aller trouver. Toutesfoys nous nous sumes icy arresté pour tenir noz Estatz » afin de « vous tenir promesse ». *PS IX*, 514-515.

⁴ Outre le maréchal de Savoie, les comtes de la Chambre, d'Entremonts et d'autres seigneurs, trois prélats : l'élu de Valence, l'abbé de S^t Claude, le prieur de Nantua assistaient à la séance où paraît le gouverneur de Verceil, Pierre de Longecombe (*PS IX*, 512) qui, en 1513, renseignera Schiner sur les mouvements des Français (A. BÜCHI, *Le card. Math. Schiner*, adap. par A. Donnet (1950), 131).

« A venerables noz treschers, bien amez orateurs les prevost, chanoynes et chappitre de saint Pierre de Genève. — Venerables, treschers, bien amez orateurs, vous estes assez advertiz de l'appoinctement qu'avons fait aveques les quantons, à la somme de trois cens mil florins d'or, et y avons esté contrainct quelque mauvaïse que fust la querelle, pour entretenir noz estat et pays en paix et pour éviter guerre. Comme plus au long a esté dit et remonstré de nostre part es trois estatz presentement assemblez en ceste ville, lesquelz nous ont liberalement accordé l'aide que bien entendrez, faisantz office de bons subjects.

Toutes foys elle ne sçauroit satisfaire au complement de lad. somme, et mesmement de ce qu'il faut payer le premier terme qui escherra la feste saint Martin prouchain, qui est en somme tout compris LXXXX mil florins d'or, synon qu'avons quelque ayde des ecclesiastiques ainsi que plus au long a esté dit et advisé en la presence de ceulx qui se sont trouvez. Sy [= c'est pourquoi] vous prions très acertes vouloir adviser et vous accorder à lad. ayde de vostre cousté, veu que c'est pour le bien et deffension publique et pour y prendre quelque resoulution, aussy pour plus au long vous desclairer la matère et inconvenient de guerre où nous tomberions en deffault dud. payement... ¹ »

Le Chapitre obtempéra naturellement ², ce qui ne dispensa pas le duc d'expédier toute son argenterie à la Monnaie de Berne. En septembre, il revint à Genève et c'est dans le châtelet dit de l'évêque de Nice, où il séjourne que, le 15 du mois, M. de Belley lui abandonne un legs de deux cents écus d'or fait à l'abbaye d'Hautecombe ³.

¹ La missive inédite, avec petit sceau (AEG, PH 831), se termine ainsi : « ... vous veuillez envoyer, de vous avecque puissance, annessy [= à Nessy] le XX^e du moys d'aoust auquel nous avons mandé lesd. ecclesiastiques pour lors y fère de leur cousté, comme en avons en vous entier et parfaicte fiance. Vous disant adieu, venerables [etc], qui vous ait en sa garde. Escrit à Chambéry le XXVIII de juillet. Le Duc de Savoye. [Signé] Charles [et plus bas] Vulliet ». — Cf. EA III/2, 567-571. — La démarche n'interrompt pas les travaux ; le 22 juillet, le Conseil décidait d'inspecter la tour (de l'Ile) et les ouvrages à poursuivre au faubourg (RC VIII, 208). — La collaboration de Berthelier au plan du maréchal de Savoie correspondait à celui de son ancien maître, le Bâtard René, qui aurait songé à élever un château, non sur le Rhône, mais au pont d'Arve (BONIVARD I, 295).

² Si la somme totale n'est pas connue, on possède cependant, daté de Chambéry le 11 janvier 1514, un reçu de 200 florins petit poids, pour la 3^e annuité versée par le prévôt, chanoines et chapitre, à cause de leurs hommes des mandements de Gex, Ternier, Gaillard, commune de Genève et baronie de Faucigny, sur lesquels ils ont mère et mixte empire « cum ultimo supplicio ». Témoins Jean Lambert, receveur, L. de Dérée, J. de Crans, avocat, G. de Laudes; etc... (PS IX, 537-538).

³ La renonciation de Claude d'Estavayer passée « in domo quondam domini

Le 25 juillet, à Chambéry, les bonnes villes du Pays de Vaud avaient été taxées à un présent collectif de 4000 florins qui, comme l'on pense, ne se trouvèrent pas du jour au lendemain. Il fallut inventer des impôts d'exception qui provoquèrent des excommunications pour refus d'obéissance. Un habile juriste, le « docteur en loix » Gabriel de Laudes, décida les syndics de Genève à verser 300 écus d'or « en don gracieux »¹. Ce fut alors une tout autre musique. Le 30 novembre, le duc se voit salué d'un cortège en armes, tambour battant et fifre sonnante, en guise de protestation. Irrité de ce refus manifeste, il incite son châtelain de l'Ile (gardien du fameux pont), à poursuivre ses adversaires ; les exactions commencent, les protestations aussi, et, lorsque, le 11 juin 1512, la situation internationale l'oblige à quitter Genève, il n'avait rien gagné.

Il venait à peine de payer, et fort cher, son autonomie menacée, que la conflagration milanaise le prit entre deux feux. Jules II qui, dès l'automne 1511, avait jeté les bases de la Sainte-Alliance, chargea Schiner de gagner les Suisses afin de chasser d'Italie les Français. Mais les cantons étaient partagés. Après Ravenne (11 avril 1512) — cette victoire de Pyrrhus —, Louis XII se crut assez fort pour se passer d'eux et son ambassadeur rompit les pourparlers, « avec insolence », dit un contemporain. Les dés étaient jetés, les Confédérés reprirent la route ; à Vérone, le cardinal légat leur apporta les insignes offerts par le pontife : un chapeau ducal et le glaive². En quinze jours, l'occupation française n'était plus qu'un souvenir et Milan revenait aux Sforza.

Qu'allait-il se passer ? Que fallait-il faire ? Le duc et le conseil se le demandaient avec angoisse, car l'évêque de Sion, le triomphateur, n'aimait point les Savoyards, tentés toujours de ramener leurs frontières jusqu'à Saint-Maurice et même au delà. Un observateur aux avant-postes de la politique internationale se faisait nécessaire. Le duc avait à sa portée l'homme qualifié qui, sans grand bruit, venait de lui rendre maints services : Claude d'Estavayer partira pour Rome. Il se hâta afin de s'y ménager des relations utiles. Au concile de Latran où, en décembre 1512, Jules II — on ne l'ignorait pas — allait faire

Nyciensis » est enregistrée tout au long par Claude Buctet, secrétaire d'Ill. s^{gr} le comte [de Genevois] par devant le maître de l'hôtel François du Bois et Augustin Pingon (AET, Protocollo di Corte 134, f. 199).

¹ Ce futur collaborateur de M. de Belley est appelé « de Landol » dans l'édition douteuse de BONIVARD I, 340.

² J. DIERAUER, *Hist. de la Conféd. suisse* (Trad. A. Reymond) II, 505-515 ; CH. KOHLER, 351 ss.

front contre les cardinaux de Louis XII, l'évêque de Belley, sans compromettre son prince, réussit à frayer avec le cardinal de Florence, Jean de Médicis, dans la tâche difficile de ne déplaire ni au pape ni au roi.

Pendant ce temps, accourait de nouveau en Savoie un autre prélat, M. de Marseille, maître des requêtes de Louis XII, qui, succédant en influence à feu le cardinal d'Amboise, son protecteur et parent, finira, selon Bonivard, par « gouverner presque tout le royaume de France ». Fallait-il que la situation fût grave ! La visite ne pouvait avoir d'autre motif que de faire contre-poids à la pression que Jules II ne manquerait pas d'exercer sur l'ambassadeur de Savoie. Cependant la mission immédiate, la seule avancée, était d'engager, grâce à l'intervention ducale, des pourparlers avec les Suisses. Ne pouvant les retirer de la Sainte Ligue, il se proposait surtout d'empêcher Charles II d'y adhérer à son tour. Le moment était d'autant plus opportun que celui-ci s'employait précisément à élargir ses alliances jusqu'à la Confédération tout entière, dans l'espoir de modérer quelque peu l'appétit de Berne et de Fribourg, ses inquiétants amis.

Claude de Seyssel, évêque de Marseille, ne doit point être confondu avec Charles, l'évêque de Genève, qu'il connaissait à peine, bien qu'il fût son cousin. L'affaire De Furno les avait mis en présence. Ils se rencontrèrent, en 1511, alors que l'envoyé du roi s'interposait, sans se compromettre, entre les Suisses et le duc. L'entrevue des deux homonymes fut loin d'être cordiale, si l'on en juge par un acte passé à Genève, l'année même. M. de Marseille, « fils légitime et naturel de feu Magnifique Claude de Seyssel, maréchal de Savoie », déclarait abandonner tous les droits et biens que réclameraient les descendants de son illustre maison, afin qu'elle pût continuer à prospérer¹. . . Preuve que M. de Genève tenait à conserver les distances et contestait à son parent la légitimité avec des arguments assez forts pour le contraindre à des renoncements désagréables. L'on comprend aussi pourquoi, pendant sa mission de 1512, M. de Marseille préféra s'installer à Gex plutôt qu'à Genève.

Le fait est qu'il connaissait au mieux les partenaires. Par une tactique savante, il brouilla le jeu des agents savoyards, qui s'en indignèrent au point de souhaiter son rappel². Ils eurent du moins le dernier mot.

¹ Cf. D. PROMIS, *MSI XIII* (1871), 73 ss. ; CH. DUFAYARD, *De Claudii Seisselii vita et operibus* (Th. de Paris, 1892), 6 ; CAVIGLIA, 4, 14, 26-28.

² KOHLER, 436-440, 648-653. Huit lettres orig. sont publiées aux Pièces justif. Nos 31-34, 36, 43, 47, 48 (4 juillet au 19 sept. 1512). — Le 10 juillet, il était à

Le 31 août 1512, Amé de Bonivard, abbé de Pignerol et de Payerne, commendataire de Saint-Victor, l'oncle du chroniqueur, pouvait écrire au duc en leur nom : « Monseigneur, aujourd'huy avons arresté l'alliance d'entre vous et Mess^{rs} des dix Cantons !¹ » Schwytz, Nidwald et Glaris s'étaient abstenus, à la persuasion de Schiner qui préférait abandonner la Savoie à son sort pour que les armées d'Helvétie, le cas échéant, y passent sans vergogne.

Charles eut un instant de bonheur. Il pouvait espérer une réduction de sa dette et la bienveillance de ses voisins. M. de Marseille n'avait point non plus perdu la partie en faisant miroiter à son Altesse l'éventuel rétablissement des foires de Genève, supplantées par Louis XI au profit de Lyon. Illusion qui ne coûtait guère et berçait Charles de l'espoir que, par ce cadeau, la cité accepterait un jour sa loi. Le principal était obtenu ; Louis XII, décidé à se revancher des Suisses, savait que M. de Savoie ne lui ferait pas obstacle : le ver était dans le fruit. Avec un empressement qui confinait à la naïveté, Charles transmit aussitôt des offres aux Genevois. La réponse du syndic d'Orsières, le secrétaire du Conseil, Louis Montyon, nous l'a conservée le 4 septembre, « en substance » comme il dit, et toute parée d'héroïsme à l'antique : « Mieux vaut une pauvreté ceinte du laurier de la liberté qu'une richesse soumise au tribut de la servitude ! » L'on connaissait ses classiques et la guerre des principes était déclarée².

Par bonheur, les nouvelles de Rome étaient infiniment meilleures. Le 11 mars 1513, Jean de Médicis succédait à Jules II, sous le nom de Léon X. Quand le duc, qui séjournait à Thonon, reçut la nouvelle — et avec quelle célérité — l'évêque de Genève était moribond. L'occasion était à saisir ; le 30 du même mois, il dépêchait le « prothonotaire d'Aux », Jean-François de Savoie, au Saint-Père pour le congratuler et

Chambéry, le 5 sept. à Lyon, le 15 à Thonon où le duc l'avait appelé, lui recommandant de voyager « en habit dissimulé » pour éviter un nouveau guet-apens bernois. — Identifions en passant un officier inconnu de Kohler (656, 436 n.) : le « comte de Lancelleyt » ou « cornalis [colonel] Lantheriten », ami de Schiner et signalé par Trivulce. Il s'agit de Hans Lanthen-Heid, le fastueux commandant de l'artillerie fédérale qui fit tomber Pavie le 14 avril 1512 (CASTELLA, 214, 223 ; NF, *Frib. au sec. de Gen.* (1927), 306-307). — L'activité de Seyssel en Suisse reprit en 1513. — A cette documentation s'ajoute celle de CAVIGLIA, 556 ss.

¹ L'abbé espérait encore que les états opposés se rallieraient, mais en vain (KOHLER, 657-658) ; Uri et Obwald finirent même par se récuser (DIERAUER II, 524, n. 1).

² ROGET I, 88-89. — La question des foires se posa dès le 14 juillet 1512 et s'examina, non sans défiance, jusqu'en septembre (RC VII, 270-284). — Sur le conflit des théories, voir NF, *Or.*, 120-127 ; *Frib.*, 20-21.

pour préparer la succession en faveur du cousin. Ce grand-vicaire aidait-il Seyssel à passer dans l'autre monde ? Le bruit en courut, tant le décès survenu le 11 avril arrivait à point¹. Pure calomnie d'ailleurs, car la fin du prélat était prévue depuis nombre de semaines². Le duc occupa immédiatement les trois châteaux des mandements épiscopaux ; ce qui n'empêcha point le Chapitre, d'accord avec la Ville et les Suisses fort intéressés à la mutation, d'élire le chanoine Aymon de Gingins. Seulement c'était à Rome que se trouvait l'enjeu. Le concile se reprend à siéger et Claude est du nombre³. De sorte que la nomination du candidat — elle eut lieu le 15 juillet — se fit avec une promptitude inespérée⁴.

Une autre négociation était en cours : le mariage de « Mademoiselle Philiberte », sœur cadette de Charles II, et qui allait avoir quinze ans. Dans l'intention d'être agréable au roi de France et au duc, le pape « rechercha l'alliance » pour Julien de Médicis son frère, Magnifique de Florence, marquis de Soragna, sénateur et préfet de Rome, Grand gonfalonier de l'Église. C'était consolider la situation

¹ AEG, PH 875. — Grâce à l'évêque Charles, le « protonotaire de Savoie » n'avait joué aucun rôle à Genève et n'y séjournait pas. Le 10 février 1512, pour la première fois, le Conseil décida de lui offrir lors de son arrivée, deux « cocasses » de vin (RC VII, 240). — « Le 12 d'avril vindrent nouvelles que Messire Charles de Seyssel, dict l'evesque d'Aix, estoit trespasé... non sans soupeon d'avoir esté empoisonné » (BONIVARD I, 356).

² En vue d'une succession imminente, le cardinal Nicolas Fieschi écrivait au duc, le 1^{er} mars déjà (AEG, PH 873), qu'il s'emploierait pour Jean de Savoie dès l'élection du souverain pontife. — De ses services, Fieschi sera remercié : il deviendra commendataire de St-Jean, près Genève (1515) et de Filly (1517). Cf. L. WAEBER, *Berne et Fribourg en conflit avec un cardinal*, RHES 1945, 116 n. 2.

³ En dépit des erreurs prénominales de lecture ou d'inscription, fréquentes dans les *Sacrosancta concilia exacta* (publ. en 1672 par Phil. LABBE et Gab. COSSART, de la Cie de Jésus, XIV, 78, 94, 134), la présence de l'évêque de Belley est certaine au Latran, les 3 et 16 décembre 1512 (appelé Vincent), les 27 avril (Claudius), 17 juin (Georgius) et 19 décembre 1513, session où Aymon de Montfalcon est nommé Andreas Lausanensis (col. 175), enfin les 29 avril et 5 mai 1514. Voir C.-J. HEFELE, *Hist. des conciles...*, VIII (1917), 389, 414, 429, 431 ; GUICHENON, *Bresse* II, 34 ; L. ALLOING, *Le diocèse de Belley* (1938), 52.

⁴ MDG XVI, 134 ; SEGRE, *Documenti di Storia Sabauda*, MSI 3^e s., VIII, 12. — MM. des Liges avaient écrit à Léon X en faveur de Gingins mais, dit Bonivard (II, 11), « l'ambassadeur de Savoye estoit à Romme avec le protonotaire... qui sollicitoient le pape continuellement ». Après Claude, le titre d'ambassadeur reviendra à M. de Maurienne en 1515 (BESSON, 303). — Devant le coup de force, les Suisses accoururent à Genève, si bien que le Conseil dut demander aux dominicains, le 24 février 1514, de loger leur aumônier (*presbyterum Theotonymum*) et que, le 4 mars, Jean de Savoie étant de retour, on affecta de l'intituler encore M. le protonotaire, sans lui faire aucun cadeau (RC VII, 400, 407).

de la Savoie à l'égard des Suisses et Louis XII ne pouvait que s'en féliciter. Les ouvertures du Saint-Père, par l'entremise certaine de M. de Belley ¹, mettaient le duc en excellente posture : il entendait se faire prier, et parlait tout bas de dérogeance. Il pensait sans doute à une alliance moins brillante qui avait uni les deux familles. Une demi-sœur illégitime qu'il n'avait probablement jamais vue, Philippine de Savoie (dont la mère aurait été une Valpergue) épousa en effet Laurent de Médicis et ne lui avait pas donné d'enfant ².

Toutefois Charles avait trop besoin d'argent et d'appui pour faire le difficile. Il vouait à sa cadette une sincère affection et songeait donc à son bonheur ³ ; M. de Belley n'en éprouvait que plus de sollicitude envers sa jeune diocésaine. La négociation aboutit rapidement, puisque la « promesse » fut conclue le 10 mai 1513. Philiberte s'apprêtait à rejoindre son fiancé quand la guerre interrompit le projet ⁴. L'armée française traversa la Savoie de part en part. Le 6 juin 1513, ce fut Novare. Si Trivulce et La Trémoille prenaient la fuite, le duc n'en valait guère mieux ; sa vulnérabilité que rien ne viendra guérir parut à tous les yeux. Pour avoir livré passage, il fut rançonné de 50 000 couronnes et perdit ce qui lui restait de prestige ⁵. En novembre, la Diète lui réclamait son artillerie afin d'en user contre la France et des comptes lui seront demandés longtemps plus tard encore. La dette s'aggravait,

¹ Impressionné par la délégation, au couronnement pontifical, du chambellan Franç. Mareschal, s^{gr} de Meximieux, et plus tard de Pierre Trolliet, général des finances, qui allait discuter la dot, GREYFIÉ DE BELLECOMBE (227-231) n'a pas tenu compte des préliminaires qui émanaient nécessairement de conversations confidentielles et antérieures. — En dépit de CAVIGLIA (294-298), l'ingérence de Seyssel, lors des premières ouvertures, paraît improbable.

² SEGRE, *Documenti*, 8. — GUICHENON, *Savoie* I, 607. — Pierre II, Julien, Jean qui sera Léon X, eurent pour mère Clarisse Orsini. Mais Laurent, leur père, était fils de l'admirable Lucrezia Tornabuoni, ce que Léon X rappellera délicatement à Charles II, le 22 mars 1517, en lui recommandant Léonard Tornabuoni : « Votre Altesse n'a-t-elle pas quelque obligation envers sa famille où votre père Philippe de bonne mémoire fut libéralement accueilli lors de son séjour à Florence ? » (Orig. latin dans Mgr PICCARD, *L'abbaye de Filly*, MDAC VII, 464.)

³ Figure douce, pâle et maigre, ce qui frappait en elle, comme en son frère, c'était la longueur du nez (BRUCHET, 86, n. 6, 87). Protégée par l'archiduchesse Marguerite, Maximilien voulut, en 1508, la marier au roi de Bohême ou au roi de Pologne.

⁴ Le 8 mars 1513, le Conseil de Genève était averti qu' « Illustre Dame M^{me} de Savoie, sœur de l'Ill^{me} S^{gr} M^{gr} le Duc » allait arriver, et l'on parla d'hypocras, de malvoisie et de dragées, afin de lui rendre « tous les honneurs possibles ». La nouvelle était prématurée (RC VII, 367). — Le proton. apost. Amedeo Berruti représentait Julien de Médicis à Chambéry pour signer le contrat (GREYFIÉ, 231).

⁵ Asti et le marquis de Montferrat furent taxés chacun à 100 000 ducats ; le marquis de Saluces à 30 000 couronnes (DIERAUER II, 537).

l'alliance helvétique, sans être officiellement rompue, n'était plus que souvenir, et l'année se terminait mal.

Le 13 octobre, la duchesse mère s'éteignait à Chambéry où elle fut inhumée. Le décès devait hâter les décisions à prendre pour l'orpheline, qui jusqu'alors vivait auprès de la duchesse, et Claude revint probablement entre deux sessions se mettre à la disposition de son maître ¹.

Attendue de nouveau le 13 novembre à Genève où, « par respect pour sa personne », le Conseil compte lui offrir un hanap de vermeil, « Mademoiselle de Savoie » n'arriva qu'au début de mars, avec ses deux frères. Les notables se portèrent à leur rencontre, mais brusquement, le protocole officiel n'en dit mot : silence de mauvais augure. Il ne parle que du maître de l'hôtel (François du Bois) qu'il s'agit d'apaiser : il ne sait comment loger la suite, car personne ne veut prêter de matelas ² !

Le médiocre empressement de la population, indignée de la nomination du bâtard au siège épiscopal, est un signe des temps. Le duc abrégé le séjour, et Thonon eut bientôt la préférence, où nous apprenons par Guillaume de Vergy, maréchal de Bourgogne, que le comte Philippe était aussi du voyage. Le 10 mai 1514, M. de Vergy écrivait en effet : « M. de Savoye, Mgr le conte de Genevay et M^{lle} leur seur sont partis de Thonon pour Chambéry et pour l'Italie. . . Vous estes adverty que le pape a fait parler à mond. s^{gr} de Savoye ³. . . » Nous savons par qui, mais l'on en était encore aux fiançailles.

L'ascendant que M. de Belley avait pris au Vatican va se manifester également à propos de M. de Lausanne et d'étrange façon. C'était contre lui maintenant que le duc dirigeait l'assaut. L'élection du protonotaire d'Auch avait fortement déplu à l'ancien administrateur de l'évêché genevois qui, s'il ne fut pas le seul à voir clair dans l'échiquier de Savoie,

¹ GUICHENON, *Savoie* I, 601. — D'Annecy, le 10 octobre 1513, le duc promulguait une adjonction aux Statuts de Savoie (voir ci-dessus) devant témoins. Claude d'Estavayer n'y figure pas, ce qui démontre son éloignement du pays et ne signifie point qu'il n'ait été auparavant consulté. — D'autre part, on a publié (*MGS* II, 206, N^o 89 ; *MDR* I/3, 104-105) que Claude assistait à la confirmation des Franchises de Vaud, le 12 nov. 1513 ; c'est 1517 qu'il fallait écrire (*GRENUS*, 150 n.).

² Le 20 février 1514, le Conseil ajoutait au hanap deux mesures de vin de Biane (Isère) ; le lendemain, il met de piquet « les plus apparents » pour se porter à cheval au-devant du cortège ; le 7 mars seulement, les autorités ont du mal à contenter les fourriers (*RC* VII, 369, 399, 400, 402).

³ BRUCHET, 88 n. 4. — L'on a prétendu, d'après DUBOIS (*AHS* 1911, 183), que Claude « en 1514 fut créé chevalier de l'Annonciade ». Erreur manifeste qui procède d'A. DE MONTET, *Dict. biogr. des Genevois et des Vaudois* (1877) I, 274.

fut le premier à lui faire pièce. Certes, lorsque cessèrent ses fonctions, il avait accepté d'être avec Philippe Monseigneur, comte de Genevois, le procureur du nouvel évêque Charles de Seyssel, mais c'était maigre récompense pour le conseiller qui, lors de l'affaire De Furno, avait rendu de si brillants services. Sachant donc que le duc tentait de l'emporter sur les évêchés autonomes du pays romand, il s'empessa de lui barrer la route. Charles II ne cessait en effet d'invoquer le titre de Vicaire du Saint Empire¹ que le Comte Vert, à prix d'or, avait obtenu, en 1365, de l'empereur Charles IV qui ne s'était pas soucié d'examiner de plus près les droits imprescriptibles des évêques. Ce qu'il oubliait tout à fait, en revanche, c'était que, moins de deux ans après, l'empereur, mieux informé, avait annulé sa bulle².

Or Montfalcon, privé de ses pouvoirs à Genève, riposta de façon cinglante. Le 2 décembre 1510, l'empereur Maximilien, à sa requête, lui concédait le vicariat impérial pour lui-même et ses successeurs, sur la cité et le diocèse de Lausanne. Cette victoire inopinée le fit renoncer à résigner ses fonctions comme il en avait le propos et lui rendit assez de prestige pour qu'on lui accordât, en la personne de Sébastien, son neveu, un coadjuteur de son choix, avec droit de succession, auquel, par précaution, il avait transmis, dès 1509, son prieuré de Ripaille³.

Il ne s'en tint pas là lorsque Charles II imposa son cousin Jean. M. de Lausanne, que les Genevois entouraient d'une reconnaissance manifeste⁴, prit ouvertement parti pour Aymon de Gingins, l'élu capitulaire évincé, et fut l'objet de la plus étrange chicane qui se puisse imaginer, où la connivence de Claude avec certains ennemis du prélat est avérée. Le 21 février 1514, Léon X chargeait M. de Belley dont il louait l'habileté et la constance (*industriam atque animi firmitatem*) de

¹ C'était même la première de ses qualifications : « Sacri Romani Imperii princeps vicariusque perpetuus, marchio in Ytalia, princeps Pedemoncium », etc., signait-il, le 5 mai 1505 (BRUCHET, 93, n. 1).

² NF, *Frib.*, 102-103 ; HG (par H. Grandjean), 128-129. — Charles ne faisait d'ailleurs que suivre une tradition. Le 16 janvier 1504, un des derniers actes de Philibert fut d'envoyer à Genève Urbain de Menthon, « commissaire de l'empereur et du duc de Savoie », pour spécifier les pouvoirs de sa maison (RC VI, 168-171 ; BONIVARD I, 302). — Cf. P. DUPARC, *Le comté de Genève (IX^e-XV^e siècle)*, MDG XXXIX (1955), 300 ; S. M. la Reine MARIE-JOSÉ, *La Maison de Savoie* (Paris 1954), 172-183.

³ M. DE DIESBACH, *Chron. du chev. Louis de Diesbach* (1901), 111-112 ; REYMOND, MDR 2^e s., VIII, 53, 388, 389, 393 ; M. BRUCHET, *Le château de Ripaille*, 194.

⁴ Le 14 mai 1512, le Conseil le dispensait de l'octroi pour son vin (Aymon résidant à Genève), « en raison de ses services rendus à la ville » (RC VII, 255).

mettre, ni plus ni moins, M. de Lausanne à la raison ¹. Ainsi que nous l'ont fait représenter « nos chers fils du Chapitre de Lausanne », disait le souverain pontife, l'évêque aurait entrepris dans sa cathédrale des travaux insensés. Comme il était probable que, faute de numéraire, il ne pourrait les achever, M. de Belley, cas échéant, avait ordre de saisir ses châteaux ou les biens de sa parenté ! Ce bref, d'une violence inouïe, est à ce point excessif que l'on serait tenté de le croire apocryphe, s'il ne s'insérait exactement dans les conjonctures genevoises. Il n'avait rien d'un *motu proprio* et résultait d'une complaisance à laquelle venait de s'employer le favori. La restauration de Notre-Dame de Lausanne n'était qu'un prétexte laissé à la discrétion de Charles pour remonter à Montfalcon qu'il lui suffisait bien de balayer devant sa porte, sans se mêler du diocèse voisin. De plus, par le truchement de Claude qui n'avait point de gendarmerie à sa solde, le duc se voyait excusé, s'il lui plaisait d'occuper le diocèse *manu militari*.

L'affaire eût été grave si Léon X, par un détour admirable, n'avait aussitôt rendu la manœuvre inopérante : il donnait à M. de Belley, pour conseiller, l'évêque de Sion ! L'adjutant était de taille. Le cardinal Schiner, maître de la politique pontificale en Helvétie, conservait la haute main. MM. de Berne, de Fribourg et de Soleure, non plus que M. de Lausanne, n'avaient d'inquiétude à se faire. La route était barrée, sans que M. de Savoie pût s'en plaindre. Il était joué.

Du reste, Aymon savait apprécier les joutes raffinées. Hors d'état d'obtempérer à l'injonction, il s'empressa, le 22 janvier 1515, de publier la bulle d'indulgences du 27 octobre 1514, promulguée, disait le Saint-Père, « pour hâter la construction et la réparation de l'église de Saint-Pierre à Rome » ! La riposte ne manquait pas d'esprit. M. de Lausanne arrivait bon premier en Helvétie ; Jean de Savoie lui-même se trouvait devancé ².

Le bref n'était d'ailleurs qu'un incident de procédure et Claude

¹ *Gallia* XV, 1860 (Barth. Hauréau), col. 632. — Le bref, aujourd'hui égaré, fut traduit dans *Le Conservateur suisse* (éd. 1857, XI, 23-27). MARTIGNIER et DE CROUSAZ (*Dict. hist. du cant. de Vaud*, 487), ainsi que E. DUPRAZ (*La cathédrale de Lausanne*, 485, 489) ont reproduit la date du 21 février 1513, sans indiquer qu'il s'agit de l'ancien style. — Voir la note de J. Gremaud dans SCHMITT II, 254, n. 4.

² DUPRAZ, 397. — A vrai dire, vu l'absence de l'évêque à Genève, « la clef du tronc des indulgences en faveur des saints Pierre et Paul de Urbe » fut confiée au syndic Nergaz le 9 février 1515. La quête donna lieu à des explications avec les « subdélégués », le 23 février (*RC VIII*, 23, 25 ; *NF, Or.*, 194-195).

d'Estavayer avait eu des intérêts plus considérables à poursuivre en curie. Il s'agissait sans détour de Genève, et des Suisses par ricochet.

Le pont du Rhône — ce talon d'Achille — restait dangereusement exposé. Or si les temps étaient incertains, les opinions l'étaient aussi, et les Genevois, sous les menaces de leur évêque savoyard, se montraient moins que jamais enclins à lier leur cause à celle du duc. Plusieurs, par petits pelotons, avaient pris la précaution de se placer sous l'égide de Fribourg. Dès lors, le duc ne pouvait plus compter sur la bonne volonté de la commune. Il résolut de s'en passer et offrit à son cousin, qui lui devait tout, de lui acheter le faubourg afin d'élever une forteresse sur la rive droite du fleuve. L'idée ingénieuse, qui eût permis d'asservir Genève, péchait par défaut de psychologie. Parfaitement renseigné, le pape n'en manquait pas. Le territoire étant d'église, l'achat requérait son approbation. Léon X ne pouvait refuser au duc, devenu son beau-frère, une requête présentée elle aussi par M. de Belley. Mais il ne pouvait non plus courir le risque d'irriter à la fois les Genevois, les Confédérés, et Schiner de surcroît.

Son adresse habituelle le tira d'embarras. Le 27 mai 1515, il pria les évêques de Maurienne, de Belley, et d'Aoste d'examiner si la vente de Saint-Gervais serait avantageuse à l'Eglise¹. La réponse était délicate et Léon ne l'attendait pas de sitôt : il put garder le silence.

Une autre négociation dont nous sommes plus mal informés n'eut pas un meilleur sort. Elle concernait la cession pure et simple de la juridiction temporelle que Jean de Savoie avait d'emblée consentie. D'après Bonivard, la démarche aurait eu du succès, si elle n'avait été contrecarrée par le Sacré Collège. A en juger d'après l'art diplomatique du Saint-Père, il y a peu d'apparence qu'il se soit compromis ; alléguer l'opposition des cardinaux pour justifier son refus eût été mieux dans sa manière. Le fait est que le bruit en parvint aux Genevois quelques mois plus tard. Depuis longtemps sur le qui-vive, et sans cesse invoquant le respect des franchises, le Conseil manifeste son inquiétude le 22 mai 1515 par ces mots laconiques : « A propos de la juridiction que R^d S^{gr} l'évêque et prince de Genève s'efforce d'enlever aux nobles syndics, que l'on en dresse le procès et que l'on consulte sur l'affaire. » Le 25, on y revient avec plus de précision :

« Que les nobles syndics aient à prier R^d S^{gr} notre évêque qu'il lui plaise de maintenir les syndics et la communauté dans l'état où les

¹ RC VIII, 576, note additionnelle à p. 38, par Th. Dufour.

laissèrent les prélats antérieurs et qu'il permette que soient respectées les franchises et bonnes coutumes en suivant les traces de ses prédécesseurs. »

Sans être plus renseignés sur les infractions dont se plaignaient les magistrats, l'on devine que dans l'esprit de l'évêque Jean, le transfert de la temporalité au duc était chose faite et qu'il convenait d'y préparer la ville avant d'en promulguer la nouvelle.

Toutefois le mardi 19 juin, l'émoi fut si grand que le Conseil siégea par deux fois. Le protocole notait que le comte de Genevois allait arriver et que les syndics à cheval iraient à sa rencontre, tout comme on l'avait fait naguère pour l'évêque.

« Quant à la juridiction temporelle de cette cité, dont on apprend publiquement que l'Illustrime Seigneur le duc de Savoie serait le maître suprême, pour l'avoir obtenue de notre Saint-Père le pape actuel, il est décidé que les syndics notifieront la chose au vénérable chapitre de l'insigne cité, auquel il appartient d'y pourvoir en partie avec toute la communauté. Joints à leurs délégués, que les nobles syndics et notre Illustre Seigneur l'évêque de Genève lui-même, tous ensemble veuillent bien signifier l'opinion officielle issue de leur collaboration afin que l'affaire, peut-être commencée, ne se parachève pas et demeure infructueuse [*quibus res forte cepta indigesta et infructuosa remaneat*]¹. »

Quoi qu'il en soit, la ville en fut quitte pour la peur. La faute n'en était pas à Claude d'Estavayer qui se promit meilleure fortune à l'avenir. Ce n'était que partie remise. Charles II n'avait pas lieu de faire grise mine ; il avait son cousin dans la place et Léon X lui accorda sans marchander quelques satisfactions mineures. La même année, par l'intermédiaire du cardinal Laurent Pucci et l'entregent de M. de Belley, il érigeait Bourg et Chambéry en évêchés. Louis de Gorrevod, déjà évêque de Maurienne et grand-chantre du chapitre genevois, reçut le premier, au vif plaisir de Marguerite d'Autriche qui aussitôt demanda pour lui le chapeau rouge. Jean de la Forest, doyen de Savoie, prieur de Nantua et de Payerne, curé de St-Gervais à Genève, allait promouvoir la Sainte Chapelle en cathédrale, quand François I^{er} s'aperçut que les nouveaux diocèses étaient au détriment de ses prélats, l'archevêque de Lyon et l'évêque de Grenoble. De sorte qu'après avoir consenti aux réquisitions, il intervint à Rome et fit abroger le décret, non sans de longues contentions.

Cependant le duc obtint du pape des faveurs compensatrices : au siège

¹ BONIVARD II, 31 ; RC VIII, 38, 42-43.

d'Aoste accédait un éminent jurisconsulte, Amédée Berruti, de Moncalieri, gouverneur de Rome¹. Enfin les vœux de son Altesse furent comblés par l'élévation de l'évêché de Turin en archevêché métropolitain. François de la Rovère titulaire du siège dès 1505, assistant du pape au concile de Latran, reçut les bulles en 1515 ; il mourut d'ailleurs l'année même².

III. LE CONTENTIEUX DE MARIGNAN ET LA CHEVAUCHÉE DE 1517

Le 1^{er} janvier 1515, vers onze heures du soir, Louis XII rendait le dernier soupir ; François d'Angoulême recevait le royaume en étrenne. Il avait vingt ans ; son oncle, le duc Charles, huit de plus, et, les dominant tous deux, Madame exultait. Louise de Savoie ne voulut porter d'autre titre ; il était sobre mais unique. En apparence, tout s'ordonnait à nouveau ; la politique seule demeurait immuable. Ce que le défunt pensait recommencer, le successeur se jura de l'accomplir. Sans trop peser les risques, François I^{er} reprit donc la sempiternelle route du Milanais. Par bonheur, Léon X n'était pas Jules II ; on pouvait obtenir sa neutralité par de bons procédés.

La mère et le fils se souvinrent alors de Philiberte. Le marché dont elle était le prix n'avait guère progressé, car la dot était maigre et Julien semblait moins pressé. La susceptibilité de Charles s'en augmentait d'autant, si bien qu'il dut être fort soulagé quand il se vit « contraint de consentir au dict mariage », comme le prétend Pierre Lambert, l'un de ses diplomates. François I^{er} venait de faire l'appoint : il créa Julien duc de Nemours et l'union se conclut le 25 janvier. Le roi avait avec lui les Médicis dans sa partie à très gros jeu³.

¹ BESSON, 303, 313 ; 260. — Un accord passé en octobre 1515 à Bologne entre le cardinal Pucci et le jurisconsulte du roi Roger de Barne prévoyait que l'archevêque de Lyon, les évêques de Grenoble et Belley recevraient compensation pour les territoires soustraits à leur juridiction en faveur des deux nouveaux diocèses (HEFELE VIII, 481). — Sur Louis de Gorrevod, cf. BRUCHET, *Marg. d'Autr.*, 89, 92 n. ; NAEF, *La conqu. du Chap. de Gen. par les bourgeois* (abr. NF, *Chap.*, 1940), 45 n. 1 ; NF, *Or.*, 82-83. — Sur Jean de la Forest, qui était aussi prévôt de Montjoux (Grand St Bernard) depuis 1513, cf. RC VIII, 317. n. 2, 593-594 (par Th. Dufour).

² Voir la documentation de GALLI (I, *Appendice*, 11) et de CAVIGLIA (333).

³ Il est connu que les débris de la Sainte Ligue se reformèrent à Rome, le 7 février 1515, pour protéger Milan contre les Français et que les Suisses divisés n'ayant pas adhéré à l'alliance, le pape s'abstint également. Cf. E. DÜRR, dans

Bonivard prétendit curieusement que le mariage fut « sur l'escot » des Genevois et que les troubles qui en résultèrent conduisirent Charles II, vingt ans plus tard, à perdre ses états. Le raisonnement subtil de l'historien-philosophe signifiait en somme que le duc, entraîné par la France que Rome n'effrayait plus, venait de choisir entre deux puissances et susciter la colère helvétique. Si bien que, par gratitude, pour M. de Belley le roi prenait à son service Jean d'Estavayer (fils de Philippe et de Charlotte de Luxembourg), le jeune et brillant protégé de l'évêque¹.

Le fait est que le Milanais n'avait pas Sforza pour prince, il avait les Suisses dont Maximilien n'était que la mascotte. François I^{er} avait besoin du passage. Ils le devancèrent et n'hésitèrent ni à traverser la Savoie ni à se saisir des points stratégiques.

Gaspard de Mülinen met garnison bernoise au château d'Yverdon ; Albert de Stein, commandant général, se poste à Pignerol afin de couper le cheminement, tandis que l'armée française en prend un autre. A Chivasso, les capitaines confédérés reçoivent les plaintes du duc de Savoie, du marquis de Montferrat et de Sforza lui-même, à cause des incendies et des pillages de la soldatesque. A Verceil, Settimo Milanese, comme à Chivasso, les exactions sont horribles, tellement que, le 20 août, à Ivree, les paysans forcent eux-mêmes les portes de la ville afin de s'y réfugier ; réaction féroce de la somptueuse réception que Charles vient d'offrir, en sa capitale de Turin, à son beau neveu². Doit-on s'étonner qu'à Rivoli, puis à Verceil — sur ses propres terres — et jusqu'à Gallarata, il ait prêté son concours à René, Grand bâtard de Savoie, ce demi-frère lyonnais que Louise aimait mieux que lui-même, pour s'interposer entre les belligérants³ ? Il y allait, en apparence, du bien de tous.

Fort des avantages qu'il avait obtenus sans coup férir, François ne tenait nullement à les compromettre sur le terrain ; il offrit à ses adversaires des conditions qu'ils eussent été bien inspirés d'accepter. En échange du Milanais, Sforza aurait reçu pour sa part le duché de

Hist. milit. de la Suisse (publiée par l'Etat-major général, Berne 1935) II, 621-623. — CAVIGLIA, 321, 333. Au duché de Nemours, l'empereur Maximilien ajouta celui de Modène et de Reggio (GREYFIÉ, *MAS* 1928, 253).

¹ BONIVARD II, 11, 27, 29. — *MGS* II, 268, N° 91 ; SEGRE, *Carlo II*, 115.

² TILLIER III, 100, 109-116 ; GILLIARD, *Moudon*, 387. — *Cronique du Roy François premier de ce nom* (éd. Guiffrey), 8.

³ DIERAUER II, 550-557 ; CASTELLA, 225 ; SEGRE, *Carlo II*, 118-119.

Nemours que Julien de Médicis eût abandonné pour le royaume de Naples. Encore fallait-il le conquérir, ce qui était plus facile que de le conserver. Les Suisses eussent été dédommagés en territoires et en argent. Le traité du 8 septembre, accepté des uns, refusé des autres, fut de la sorte néfaste aux Confédérés qui, le 13 septembre, perdirent la bataille.

Quant à Charles II, il venait de rendre à son neveu un service insigne en débauchant « de l'armée du cardinal de Syon les troupes de Berne, Soleurre et Fribourg qui ne combattirent point à Marignan, ce qui ayda beaucoup à la victoire ». La veille encore, les chefs de ces trois cantons et de la ville de Bienne décidaient en effet de licencier leurs troupes, ne laissant qu'une faible garnison à Domo et un assez fort contingent de volontaires qui, d'ailleurs, prirent part à la bataille du lendemain. Les défections résultaient de longues négociations. Pierre de Lambert notait dans ses *Mémoires* : à la requête du souverain, son Altesse « envoya en Souysse ses ambassadeurs dont j'estoye du nombre, pour les retirer du service du duc de Milan et venir à quelque trecté ; mon dict seigneur envoya aussi devers le pape et l'empereur à ce effect . . . ». Or Lambert a coutume d'ignorer les mérites d'autrui, particulièrement ceux de Messire Claude¹. Et à propos de Marignan, justement, il ne se fait pas valoir. Serait-ce l'indice que son rival aurait été chargé de placer à bon escient les écus du roi ou ses promesses ? A coup sûr. Seul Estavayer, de par ses relations personnelles, était apte à se faire écouter des trois cantons.

Cette intervention, pourtant funeste à la Confédération, valut à Charles un regain de faveur. François, qu'il accompagna le 11 octobre, lors de son entrée triomphale à Milan, accepta sa médiation et, le 29 déjà, le duc recevait à Genève les plénipotentiaires des belligérants pour aboutir au traité provisoire du 7 novembre 1515. « Vers les festes de Noël », accompagné de MM. de Belley et de Genève, il se rendit à Lyon afin de saluer les reines (c'est-à-dire la régente, la reine Claude et la princesse Marguerite) impatientes de revoir leur jeune César.

Il fallut attendre cependant que fût terminée la conférence de Bologne ouverte le 11 décembre, avec Léon X en personne. Ne tenant plus en place, les dames descendirent la vallée du Rhône jusqu'à Valence et vinrent, le 13 janvier, à Sisteron, au-devant du vainqueur. M. de Marseille le reçut ensuite dans sa capitale, puis le cortège aboutit à Lyon. Le

¹ GUICHENON, *Savoie* I, 626. — LAMBERT, 846.

28 mai enfin, François quittait « à pié » la ville et sa fille nouveau-née¹ pour accomplir un vœu : rendre grâce de sa victoire auprès du « saint suaire de nostre seigneur Jhésucrist » à Chambéry. Rien ne pouvait toucher davantage le duc qui l'accueillit, le 15 juin, avec ses prélats².

Les souverains s'entretinrent à cœur ouvert ; les sujets à débattre ne manquaient certes pas. Outre la politique générale et le cas des deux évêchés, le sort de Madame Philiberte, qui avait su gagner l'estime unanime des Florentins, était à examiner. Après une longue maladie, Julien de Médicis, admirateur passionné du roi, venait de mourir à Fiesole, le 17 mars. Le chagrin de la jeune veuve, exprimé de manière touchante dans la lettre qu'elle écrivit le surlendemain à l'archiduchesse Marguerite, ne s'apaisera plus. Au mois de juin, elle regagna sa patrie qui l'entoura d'affection : la marquise de Gex conservera son duché de Nemours, reçut la seigneurie de Billiat et acquit de son frère celle de Chazey. Le roi et sa mère l'invitèrent à Amboise et François, qui la choisira pour marraine du futur Henri II, espérera en vain la remarier à Odet de Foix, vicomte de Lautrec, son glorieux lieutenant à Marignan. Elle voulut conserver le deuil³.

Une autre question se posait à propos de M. de Marseille. Le roi avait Duprat, et Seyssel ne pouvait passer second. En revanche, un résident à Turin serait fort utile, où précisément l'archevêché prêtait aux négociations⁴. Ne le confierait-on pas à l'illustre serviteur de la France ? Ce serait lui donner un poste de choix, et Charles renforcerait son état-

¹ CAVIGLIA, 336-337, 339. — Louise vint au monde le 4 août 1515 et mourut le 21 septembre 1517.

² Cf. BONIVARD II, 59 ; RC VIII, 179-185 ; *Journal de Louise de Savoie* (GUICHENON, *Sav.*, éd. de Turin, V, 459) ; *Cron. du Roy Franç.*, 15-19, 21 n. 3 ; *Journal de Jean Barillon* (éd. P. de Vaissière) I, 217-218. — Le 16 juin, « environ midi, fut monstré le S^t Suaire par trois evesques publiquement », écrit l'auteur du « Registre en forme de Journal » (CAVIGLIA, 340 n. 4). M. de Marseille n'étant point présent (on le sait pertinemment), les trois évêques sont faciles à identifier : M. de Belley et les deux élus de l'éphémère promotion, Jean de la Forest, doyen de la S^{te} Chapelle et M. de Maurienne, évêque de Bourg.

³ F. T. PERRENS, *Hist. de Florence* (1890) III, 41, 48, 50, 56-57 ; BRUCHET, *Marg.*, 89 ; GREYFIÉ, 306-321. Philiberte, arrivée à Amboise en automne 1516, y recevra bientôt Léonard de Vinci (*ib.*, 345-347).

⁴ L'archevêque della Rovere étant mort en décembre 1515, le duc proposa Pierre de la Baume ; mais Léon X désigna son propre neveu le cardinal Innocent Cibo. En compensation Charles demanda la pourpre pour Urbain de Miolans, son conseiller, et le prochain évêché vacant en Savoie pour La Baume. Or, à peine installé, Cibo consentit à se désister et obtint l'archevêché de Gênes, avec droit de succession à celui de Turin (EUBEL, *Hierarchia sacra* III, 329). Cf. CAVIGLIA (348, 352-353).

major d'un diplomate rompu à tous les secrets de la politique européenne. Claude de Seyssel était son sujet, avait professé le droit et l'éloquence à Turin, servi sa maison. L'humaniste qui ne s'arrêtait pas de coucher en français les auteurs grecs que son ami de Florence, Jean Lascaris, traduisait en latin, s'était fait connaître. Louis XII l'avait nommé au sénat de Milan, délégué au doge de Venise, au roi d'Angleterre, à l'empereur. En 1508, il publiait les *Louenges du bon Roy Louys XIII^e de ce nom*, et, en 1510, *La Victoire du Roy contre les Veniciens*. Charles II manquait de panégyriste ; François I^{er} n'en avait pas davantage ; il y a temps pour tout : *La Grant Monarchie de France* sera dédiée « au Roy tres crestien François premier », bien que l'ouvrage glorifiât son prédécesseur, et l'auteur s'y désignait en 1519 par ces mots : « messire Claude de Seyssel, lors evesque de Marseille et à present archevesque de Turin ». Qui s'en serait formalisé ?

A vrai dire la permutation ne modifiait guère ses habitudes. Au siège de Marseille, il n'était installé que depuis 1515, et les démarches furent si rapidement menées que les bulles de provision pour celui de Turin furent signées à la fin de 1516¹. Il n'était donc plus tout à fait de Marseille quand le roi s'entendit avec les Suisses. Excellente occasion pour le duc de recourir aux avis d'un habile politique et qui lui devait tant. Qu'en devait penser Claude d'Estavayer ? Un mentor de si vieille expérience et dont les principes s'accordaient aux siens, écartait de son chemin de plus dangereux solliciteurs. Il en deviendra même le meilleur des disciples.

La fameuse « paix perpétuelle » entre François I^{er} et les cantons fut

¹ Les renseignements que donnent encore sur ses débuts la plupart des encyclopédies sont, pour le XV^e siècle du moins, généralement inexacts. La date de sa naissance à Aix (Savoie) est des plus incertaine ; son meilleur biographe, Albert CAVIGLIA (26, 33) adopte l'époque de 1450 à 1455, mais l'approximation pourrait s'étendre davantage. Professeur de droit civil à Turin en 1486-1487, il assiste pour la duchesse Blanche, avec De Furno, les députés suisses, français, milanais (Panigarola), à la conférence d'Aigle en 1494, qui tentait de retenir la poussée valaisanne. Conseiller de la couronne ducal jusqu'à Philibert, il servit également Charles VIII vers 1497 (non pas en 1492) ; Louis XII le prit en son conseil (1498) et le nomma maître des requêtes en 1507 (*ibid.*, 41-45, 59-60). Archidiacre de Mondovi (1497), administrateur de Lodi (1501), Claude eut la faveur du cardinal d'Amboise dont la nièce épousa un Seyssel-La Chambre (*ib.*, 19-20, 47). Désigné par le roi en 1509 à la succession de l'évêque de Marseille, son défunt confesseur, il ne reçut les bulles qu'en décembre 1511. La possession par un procureur eut lieu le 23 mars 1512 et l'intronisation le 1^{er} avril 1515 seulement (*ib.*, 160-161, 329). — En 1508, il bénéficiait entre autres d'un canonicat temporaire à Lausanne, que ne signale point Caviglia (REYMOND, *MDR* 2^e s., VIII, 452).

enfin signée le 29 novembre 1516, non sans peine en raison de la multiplicité des intérêts. Une clause de lointaine portée assurait la liberté de passage et de commerce aux ressortissants des nations contractantes. Le pacte conclu souleva un enthousiasme inattendu. En faisant remuer à la pelle dans la rue les écus de France, Mgr le Bâtard de Savoie, plénipotentiaire du roi, affichait devant la foule la puissance et la générosité de son maître. Quand l'avoyer Falk, de Fribourg, et l'ammann Schwarzmurer, de Zoug, se rendirent à Paris, ils furent traités avec magnificence ¹.

Il y eut pourtant un mécontent, hors du cercle des Impériaux, Charles II qu'une trop belle entente affaiblissait singulièrement. Fini son rôle de médiateur ! Il était à la merci des adversaires réconciliés et ne disposait ni des armées ni des écus de son neveu. Tel fut sans doute le sujet des premiers entretiens du prince et de son archevêque. Le 25 mars 1517, pour la première fois, le duc appelait « Messire Glaude d'Aix, evesque de Marseille » son « feal conseiller » et lui allouait une pension de cent écus. Le 21 juin, celui-ci recevait le pallium des mains du délégué apostolique, l'évêque de Genève, Jean de Savoie en personne. Le 24, il célébrait dans le Dôme son premier office pontifical auquel assistait le duc et une suite nombreuse dont M. de Belley faisait évidemment partie. La nomination immédiate de son vicaire général Jean-Baptiste de Gromis lui permettait de se vouer d'emblée aux affaires d'état qui, plus que celles du diocèse, importaient à son souverain ².

La collaboration devait être brève, puisque Claude de Seyssel mourut le 30 mai 1520 ; elle allait avoir néanmoins d'insoupçonnables répercussions. Le savoyard François de Bonivard, apparenté à toute la noblesse du terroir, renseigné en droite ligne par ses relations à la cour, n'a pas manqué de le déclarer. Le premier soin du prélat fut d'inciter Charles à « occuper les choses publiques de Genève et Losane, luy soufflant tous les jours aux oreilles que s'il souffroit ces deux villes demourer exemptes de sa juridiction au milieu de ses paiz, que cela lui causeroit ung jour la ruine de son estat, luy démontrant les commoditez qu'il avoit alors de ce fayre ». Et le chroniqueur, qui connaissait son monde, d'ajouter : « Le duc, desja de soy mesme empoinct [disposé], ne se laissa guères poulcer pour courir. »

¹ CASTELLA, 227-228 ; DIERAUER II, 573. — L'anecdote des écus, souvent répétée, procède, croyons-nous, de BERCHTOLD, en 1845, *Hist. du cant. de Frib.*, II, 138 n., mais le document original n'en est pas publié.

² Voir CAVIGLIA (359-363, 428) du reste mal informé de la partie d'outre-monts où allait se jouer le sort de Charles II.

L'état-major constitué et les responsabilités réparties, Charles revint à Genève dans l'automne 1517 et s'en rapporta à l'éloquence de l'archevêque. Le résultat fut favorable. M. de Turin sut parler aux fortes têtes, ramena les habitants au calme et leur promit la miséricorde de son Altesse.

Le 27 octobre, la cavalcade s'apprête au départ ; le duc expédie à Nyon son chambellan, porteur d'un message annonçant qu'il est « sur son parlement » et priant de « donner ordre en ses logis »¹. L'on ne s'y arrête guère ; l'on a hâte d'atteindre Lausanne où Sébastien de Montfalcon, à peine installé au siège épiscopal (l'intronisation avait eu lieu le 18 août), a maille à partir avec ses ouailles qui mènent à leur guise les affaires. Charles II en profite pour bonifier les siennes : avant de pénétrer dans la cité, le 5 novembre, il se fait présenter les clefs. Ce geste symbolique, il ne l'aurait osé du vivant d'Aymon le redouté ! Aussi est-il tout sourire pour les Lausannois qui s'empressent tandis qu'il négocie avec Sébastien². Ses conseillers s'y emploient ; ce sont, dans l'ordre des textes, MM. de Turin, de Belley, de Nantua, puis les seigneurs de Sallenove, de Lullin, de Lucinge, de Balleyson³ et le secrétaire Jean Vulliet. Le duc s'offre à rédiger un compromis ; cependant, ô surprise, M. de Lausanne, en fidèle disciple de son oncle, s'y

¹ BONIVARD II, 30-31, 48, 78 ; RC VIII, 179-185 ; [GRENUS], *Doc. relatifs à l'hist. du Pays de Vaud*, 147. — L'on a cru que, le 8 novembre 1517, le duc était à Genève (RC VIII, 185 n. 1) ; c'est 1515 qu'il fallait lire. — Le principal était de recueillir un subside des bonnes villes. Amé de Genève-Lullin, qui signait Lullin, en fut chargé avec le comte de Gruyère et l'abbé de Hautcrêt, Pierre Morel (GRENUS, 148 ; HISELY, *MDR XI*, 252-253 ; REYMOND, *MDR 2^e s.*, VIII, 389, 443).

² CHAVANNES, *MDR XXXVI*, 10-14. — Le conflit de la commune et de l'évêque, antérieur à Sébastien, provenait d'une aspiration à l'autonomie contagieuse des villes suisses. A leur exemple déjà, Lausanne avait institué un grand conseil des Deux Cents.

³ Sur le chevalier Alexandre de Sallenove que Bonivard (II, 75) tenait en grande estime, sur Bertrand de Lucinge et Claude de Balleyson, tous serviteurs émérites de Charles, voir RC VIII, 234 n. 1, 285 n. 1 et 2 (Th. Dufour) ; NF, *Frib.* (table) ; *Or.*, 318. — Un Sallenove commandait une compagnie de cent lances dans l'armée du Téméraire en 1475-1476 (F. DE GINGINS-LA SARRA, *Episodes des guerres de Bourgogne*, *MDR VIII*, 250), et Alexandre servit d'intermédiaire avec Maximilien à propos du projet matrimonial de Philiberte en 1508 (BRUCHET, *Marg.*, 88 n. 1). — Bien que de même souche, les branches de Viry et de Sallenove étaient distinctes depuis le XIII^e siècle. Cf. C^{te} Pierre de VIRY, *Note sur les familles Grandson, Sallenove et Viry* (*AHS 1914*, 179-182). Un dicton patois, relevé par J.-B.-G. GALIFFE (*Genève hist. et archéol.* II, 153, n. 4) proclamait : « Terny, Viry, Compey / sont les meillous maisons de Genevey / Salanauvaz et Menthon / Ne les craignent pas d'un botton. » — Balleyson avait été ambassadeur de Philibert le Beau, en 1501, pour son mariage avec Marguerite (FORAS I, 94).

refuse car le différend est du ressort exclusif de la curie¹. Semblable résistance d'un prieur de Ripaille dénote certes du caractère, mais prouve encore que Fribourgeois, Bernois et Soleurois veillaient sur leur évêque. L'avoyer Falk, dit Faucon en français, venait de l'escorter jusque dans sa cathédrale ; il n'avait rien à craindre².

Le duc, néanmoins, passe en revue, le 8 novembre, les gens d'armes épiscopaux ; le 9, il authentique les concessions obtenues des bourgeois et poursuit un voyage si heureusement commencé. Le 11, il atteint Romont où, le lendemain, pour la dernière fois, il jure d'observer les Franchises du Pays de Vaud. La cérémonie, selon l'usage, aurait dû se célébrer à Moudon, siège des Etats et du gouvernement baillival. On s'y était longuement préparé et l'on y formulait diverses requêtes dont l'une, assez indiscreète, était, en fait, d'ordre public : inviter le duc à se marier sans retard ! D'autres étant plus litigieuses, le duc brûla l'étape³. Le choix de Romont constituait un honneur de plus en faveur de Claude d'Estavayer dont, au bas de la charte, le nom suit immédiatement celui de M. de Turin et précède celui du gouverneur Pierre de Beaufort⁴.

Mais le but est plus lointain : c'est Fribourg qui l'accueille fastueu-

¹ Voir la protestation lausannoise du 10 octobre 1518, relatant l'opposition faite l'an précédent, par l'évêque (F. DE GINGINS et F. FOREL, *Recueil de chartes*, MDR VII, 697, où Amé de Genève a été pris pour Philippe comte de Genevois).

² A. RUCHAT, *Hist. de la Réformation de la Suisse*, (2^e éd.) I, 80.

³ F. FOREL, *Chartes commun. du Pays de Vaud*, MDR XXVII, 329-331 (trad. GRENUS, 150 et n. 1) ; RUCHAT I, 83 ; GILLIARD, *Moudon*, 395-397 ; PS XIII, 285-292. — Les trois ordres (clercs, nobles et bonnes villes) devaient d'ailleurs s'assembler à Romont le mercredi 11 ; la supplique en fut même rédigée d'avance. Elle était brève. « Le plus gros bien » que M^{gr} « pourrait faire à ses subgetz », signifiait l'article 2, serait de « prendre ung partir de mariage, affin qu'ilz puissent veoir lignyé de luy, pour obvier à tous inconveniens qui porraient subvenir » (PS XIII, 291). Ces « inconveniens », les états généraux d'Annecy les avaient précisés le 3 août 1508 déjà : considérant que, « par multiplication de lignée », le prince sèmerait « confusion et crainte de ses ennemys ; voyant que nostre très redoubté s^{gr} est seul avec m^{gr} son frère, esquelz gist tout leur bien et espoir », ils le suppliaient « qui luy plaise de prandre party en mariage » (PS IX, 498). Autrement dit, en assurant la dynastie, on pensait fortifier le duché contre les convoitises des Suisses.

⁴ Jean d'Estavayer, bailli de Vaud, enregistrait encore un acte le 23 mai 1513 (B. DE VEVEY, *Le droit d'Estavayer*, 131) et mourut peu après. Le candidat de Charles II, Pierre de Beaufort, s^{gr} du Bois, prêta serment à Moudon le 25 août 1513 (GILLIARD, *Moudon*, 394), sans l'assentiment de l'archiduchesse Marguerite qui, proposait Amé baron de Viry, Rolle et Coppet. Elle ne céda que sur les instances des Etats de Vaud, du 1^{er} juin 1514 (PS XIII, 252). — Cf. NF, *L'alchimiste de Michel comte de Gruyère* (MDR 3^e sér., II, 243, 261) ; RC X, 566, n. 1.

sement, puis Berne, où une diète imposante siège en son honneur, de compagnie avec le nonce Antoine Pucci, évêque de Pistoie, qui venait d'arriver en Suisse¹. Charles demeurera dans la cité bernoise, avec les trois cents cavaliers de sa suite, jusqu'au 25 novembre². Que d'affaires en compte ! Brouillé avec François I^{er} à qui déplaisaient ses appétits, il avait obtenu en septembre de la Confédération et de Berne particulièrement une démarche d'ailleurs illusoire, en faveur des évêchés litigieux de Bourg et de Chambéry dont il entendait soustraire les territoires à toute ingérence des prélats français. Ce qu'il souhaitait, peut-être davantage, c'était de renouer avec ses alliés, après tant de contentions, et de reviser le pacte de 1509. Or Fribourg restait sur ses gardes : l'ennemi qu'il recherchait déjà, le Genevois Berthelier, était dans ses murs et trouvait asile à l'hôpital³. Le duc continuait aussi à porter le titre de seigneur de Fribourg, ce que la ville lui contestait ; elle n'acceptait pas non plus que Genève fût empêchée de traiter avec les cantons suisses comme il le prétendait. Enfin Fribourg et Berne prenaient ombrage de ses derniers empiètements et n'admettaient pas du tout qu'il s'intitulât seigneur de Lausanne.

Quant à lui, il priait ses alliés de refuser la bourgeoisie à ses sujets, la réciprocité étant prévue mais impossible ; aucun bourgeois suisse n'aurait brigué une condition qui l'eût socialement abaissé. L'article que

¹ Contrairement à CAVIGLIA (443), il n'était alors ni légat ni cardinal. Cf. L. WAEBER, *Berne et Frib., RHES 1945*, 189 n. 3.

² Le duc partit de Fribourg le 14 novembre (BERCHTOLD II, 140-141) non le 17 (ASHF II, 15) ; ZIMMERMANN, 101. — Sur sa visite à Berne, cf. Valerius ANSHELM, *Die Berner-Chronik* (2^e éd., 1893-1901) IV, 232-233. — Le 17 eut lieu l'assemblée générale où M. de Turin lut, en latin, le discours officiel, traduit par le secrétaire bernois Schaller (*ibid.*, 233-237). — Le voyage en Suisse avait été mûrement médité ainsi qu'en témoigne un mémoire anonyme publié par CAVIGLIA (612-615). — Dans une lettre adressée de Berne, le 21 novembre 1517, à sa sœur Philiberte, Charles se déclare satisfait du résultat (*ibid.*, 445, n. 6). Inédit également, le « Memoire et despeche pour le voyage de Monseigneur en Allemagne » (AET, Reg. Lett. della Corte, Maz. I (1323-1524) énumère les personnages de la suite, parmi lesquels « M^{gr} de Thurin, M^{gr} de Genève, M^{gr} de Belleys, M^{gr} de Lausanne, M^{gr} de Valence ». Par malheur la « Relazione dell'Entrata di Carlo II nella citta di Friburgo e Berna » a disparu depuis 1839 (*ib.*, 443, n. 3).

³ Sujet ducal, procureur de René de Savoie, il le suivit probablement à Genève où il avait élu domicile. Il est au nombre des citoyens dès 1494 (RC V, 169), accède au Conseil, entre en conflit avec le vidomne, brigue la bourgeoisie de Fribourg par précaution (1513). Capitaine du guet, il attaque, l'épée à la main, le châtelain épiscopal de Peney, qui l'avait supplanté, échappe en avril 1517 à une arrestation et se réfugie à Fribourg (RC VIII, 203 n. ; DHBS II, 138-139, art. D. Lasserre).

proposait Charles visait pour l'instant les Genevois, ce que MM. de Fribourg, intéressés à la question, n'eurent aucune peine à comprendre. Ils le refusèrent catégoriquement, et ne consentirent à lever le solde de la dette Du Four que par la cession définitive de la seigneurie alors vaudoise de Montagny¹. Cachant beaucoup de malentendus, la charte de l'alliance générale fut néanmoins publiquement approuvée et le différend transmis aux soins des plénipotentiaires. Les grâces dont le duc venait d'être comblé masquaient sa défaite. Aussi laisse-t-il dédaigneusement M. de Turin terminer la partie à Fribourg le 27 novembre et, pour afficher son mécontentement, quitte Berne par la route de Morat, en compagnie de Claude d'Estavayer². Puis il se dirige sur Payerne où ses représentants le rejoignent³. Il y confirme les franchises communales et, le 29, préside à Moudon les Etats. Le 30 au soir, il arrive à Lausanne et y demeure jusqu'au 5 décembre, plus longtemps qu'il ne pensait.

L'évêque, sachant d'où venait le vent, avait trouvé bon de s'absenter, ce qui lui permit de récuser le prononcé que le duc avait prétexté pour s'immiscer dans le ménage des Lausannois. L'acte du 4 décembre leur reconnaissait quelques libertés secondaires et, dès le lendemain, Charles faisait apostiller qu'en qualité de vicaire du saint Empire, il

¹ En 1516, les contribuables de Nyon avaient à payer la huitième échéance du « don » de 8000 florins souscrit par les bonnes villes pour solder la dette. A Moudon, en 1517, les receveurs étaient toujours à l'œuvre (*PS XIV*, 269, 290).

² ANSHELM, 238. — Les noms des diplomates demeurés à Fribourg sont notés au Manual du Conseil du 27 nov. 1517 (RM 35, f. 39 v. ; communication de M^{lle} Niquille, archiviste d'Etat) : « Ertzbischoffen von Thuring messire Glaude Dex, Bischoffen von Losann messire Sebastian de Montfaulcon, Herren von Sellenove, Landtvogt der Wat Herren du Boix. » Où nous voyons que, soucieux d'afficher sa légitimité, Claude de Seyssel entend porter le nom de la lignée d'Aix. — Aucun protocole général ne semble avoir été signé, mais il est exagéré d'affirmer que Fribourg refusa de renouveler l'alliance (CASTELLA, 300). C'était chose faite. En revanche, il existe à Turin (AET, Mat. pol. Neg. con Svizzeri, M. I, 133-135) une clause complémentaire, datée de Berne le 3 déc., sous le titre de « Tenor declarationis conjunctionum et conclusionis foederum, maxime in articulo recipiendorum burgensium... », clause qui prête à de nouvelles contestations (CAVIGLIA, 446 et n. 3). — Voir, sur ce conflit primordial, la note définitive de V. van Berchem dans *RC IX*, 481.

³ Le 28, l'assemblée communale prêtait hommage au duc qui, à Lausanne, le 1 déc., délivra la charte confirmative, en présence de MM. de Turin, de Belley, des comtes de Gruyère et de Varax, du baron de Balleyson et de quatre subalternes. M. de Lausanne n'était plus de l'escorte (FOREL, *MDR XXVII*, 331-337). Le 3, devant mêmes témoins principaux, Charles exemptait les habitants de Rances et de Valeyres du péage des Clées (J. D. NICOLE, *Recueil hist. sur l'orig. de la Vallée du Lac de Joux*, *MDR I*, 314-316).

était leur souverain seigneur et qu'ils auraient à le servir en temps de guerre¹. La clause manquait d'adresse. Messire Sébastien, dont on a trop souvent déjugé l'énergie et la perspicacité, n'attendit que l'éloignement de la cavalcade pour aviser ses diocésains des trois cantons, et il arriva curieusement que les députés lausannois se firent voler à Berne l'original du prononcé si généreusement concédé ! Telle était la situation au moment où le duc terminait à Genève sa chevauchée. Il n'avait pas lieu de s'en féliciter et moins encore qu'il ne pouvait croire, car Fribourg et Berne n'eurent rien de plus pressé, le 6 décembre, que de mettre au point leurs conventions particulières avec Soleure afin de se préparer à toute éventualité².

A Lausanne, il avait pour lui la bourgeoisie et contre lui l'évêque ; à Genève la proposition se trouvait renversée ; mais Jean de Savoie, croyant servir sa cause, la desservit en exaspérant la population par un mépris cynique des Franchises. Au printemps de 1517 déjà, Charles dut le mettre à la raison³. En juillet, l'évêque était sûr de ne pas déplaire à son illustre cousin en arrêtant le clerc Jean Pécolat, accusé surtout d'être l'ami de Berthelier. Seulement, il le soustrait aux juges de Genève, et c'est en sincère espérance que le Conseil attend, le 6 décembre, son Altesse à qui l'on souhaitera la bienvenue avec six quarterons d'hypocras et autant de malvoisie.

Le même jour, et quoique les magistrats aient eu mission de lui exprimer leurs plaintes, ils furent devancés par l'évêque qui se permit, en pleine audience, d'injurier le syndic Pierre Levrier. Il leur fallut se défendre d'avoir correspondu avec Berthelier et menacé un fonctionnaire ducal ; si bien que, peu après, le Conseil haussa le ton malgré l'humilité des termes et « supplia » le duc d'observer « inviolablement » les Franchises qui octroyaient aux syndics jusqu'au pouvoir de juger « le crime de lèse-majesté » ! Le grand mot se rapportait à Pécolat transféré au château de Genève sur l'intervention lénifiante de Charles qui, peu disposé à demeurer dans ce guépier, confia l'affaire à M. de Turin, et s'éloigna jusqu'à la fin du mois⁴.

¹ Le 5 décembre 1517, Charles faisait publier, par son héraut d'armes Jean de Provanis dit « Savoye », les patentes contresignées par M. de Turin et par d'autres (PS XIII, 298-299) ; mais il paraît avoir repris la route avec M. de Belley.

² MDR VII, 690 ; XXXVI, 15 ; ANSHELM IV, 240.

³ La Val d'Isère, Janus de Crans et Pierre Lambert lui furent envoyés à cet effet (RC VIII, 203 n.).

⁴ RC VIII, 194-197. — Le départ de Charles se situe le 7 décembre au soir ou le 8 au matin. — Sur le procès Pécolat, cf. J. A. GALIFFE, *Matériaux* II, 29-93.

Où allait-il ? Le plus pressant était de chercher à Chambéry du renfort auprès des juristes de la couronne et d'y préparer avec eux les Etats deçà les monts qui se tinrent du 15 au 20 décembre. Rédigés par les représentants des bonnes villes après rapport de l'archevêque arrivé de Genève, les « chapitres » présentés au souverain sont le fidèle miroir où se reflètent les impressions populaires :

« Voz très humbles subgetz... ont entendu ce que vostre bon plaisir a esté leur fère dire par Mgr de Thurin icy présent » ; déjà « bien informez et par plusieurs foys », le pays sait « la grande poyne et diligence que Vostre Excellence avoit pris et preugnoit journellement à bien gouverner son peuple » pour le « garder de guerres, invasions et inconveniens survenuz ces années passées » aux frontières méridionales. « Et loué soit le Créateur qui vous a donné ceste grace que vous avés tenu en paix et tranquillité vostredict pays. Monseigneur, tout le peuple... rend louenge à Dieu de vostre retour du pays d'Allemaigne... le quel voiage » est « à vostre grand honneur » et servira à « la preservation, augmentation et accroissement de vostre très hault, très excellent et très noble estat ».

Vous « nous demandé ayde et subvention ». Bien que « voz subgetz soient à present povres, pour les chières saysons » [c'est-à-dire le renchérissement] des « précédentes années durant lesquelles ilz ont payé le subsidie », aussi « à cause du passage des lanchquenest » et des vivres que l'on dut fournir « aux gendarmes du roy quand [il] passa dernièrement à Millan », ils sont néanmoins déterminés « de subvenir à vos affaires », persuadés en l'occurrence « que MM. de l'esglise, les contes, barons et banneretz » sont « de ceste mesme oppinion ».

Cependant l'impôt étant prélevé par foyer, il serait injuste d'accorder au clergé et à la noblesse de payer pour deux cents feux s'ils en peuvent compter mille, car ce « seroyt destruyre les povres pour plus emplir les bourses des gros ». Il convient donc de prendre des mesures en conséquence, puis de ne pas hésiter à « confermer les franchises des pays qui ne sont que à l'honneur et preservation de vostre auctorité », enfin de mettre ordre aux « monnoyes » dévaluées.

Mais « le principal et qui nous touche plus de près que toutes les choses du monde, c'est que vous n'avés pris jusque icy party en mariage ny pareillement M. vostre frère, pour avoir generation, laquelle tout vostre peuple desire comme S. Symeon desideroit la vehue du filz de Dieu... Aussy, Monseigneur, pour la bonté, humanité et sagesse de vous, nous ne serons jamais en noz cueurs en pays [paix] ny repos que n'ayons vehu generation de vous », pour que « noz enfans et successeurs » aient « seigneurs et princes descenduz

de voz » qui nous avez toujours « bien régys, gouvernez, tenus en pex et gardés de guerres, violences et toute oppressions. Si vous supplions en l'honneur de Dieu y vouloir entendre et le plus tost que possible sera ».

Tels étaient les vœux de la bourgeoisie ; les décisions qui en résultèrent nous sont parvenues partiellement. Vu la « grant poyne, dilligence et souxis » de Monseigneur et les « frais au voyage qu'il fist en Allemaigne par devers MM. des Lignes, ses alliez », la taxation de 8 florins par feu sera maintenue à la condition que le don gracieux envers « Mgr le comte son frère et M^{me} de Nemours sa seur » y soit compris. Quant aux abus judiciaires et administratifs, aux franchises, aux monnaies, le duc accepta les requêtes et fit, à propos de son mariage, la déclaration suivante : « Monseigneur usera du bon conseil de MM. ses parens et amys et de ses bons subjectz esquelz il mercie leurs bons voulloir et remonstrances. »

Une recommandation, présentée le 20 décembre par plusieurs communautés, insistait pour que le peuple « ne soit puent [point] pillié ne mangé » par les officiers seigneuriaux ¹.

Toutefois, les plus sévères admonitions arrivèrent de la Vallée d'Aoste ² et comportaient trente articles que l'on n'osa pas débattre, semble-t-il, mais qui furent néanmoins enregistrés. L'on y stigmatisait « les grans et execrables abbuz » des cours de justice et l'on priait son Excellence d'adjoindre à son Conseil « ung ou deux ecclésiastiques, gentz doctz et de bonne renommée », pour y pourvoir. L'article 7 était particulièrement sévère :

« Plus, pource [que] tout le fondement requis pour la seurté, augmentation et felicité de toutes choses publiques consiste en l'entretènementz de nostre S. foy catholique, extirpation des herésies, refformation des abbuz et excetz immodérez ecclesiastiques, tant des prélatz que inférieurs, abolicion des enormes exactions qui se font continuellement par gens d'esglise et interdiction que estrangiers ne puissent obtenir bénéfices es pays de nostredict s^{gr}, ne extraire les gros revenuz des bénéfices hors dudict pays, playse à son Excellence donner bon ordre et provision aux choses prémises, et que telle pugnition se face des contrevenantz que desormais la paix de nostre mère S. esglise nous soit conservée » ; car « l'auctorité et celsitude ducale en est moyns redoubtée » et le peuple demeure « foullé et desnüé de biens et d'argent dont les estrangiers se enrichissent ».

¹ *PS IX*, 540-550. — Cette prière s'accompagnait d'une allusion aux « officiers de M^{me} la vicomtesse de Martigues, vostre cousine ».

² « La Vaulx d'Aguste » (*PS IX*, 555-561).

Si les censeurs s'en prenaient à « tous MM. d'esglises cathédrales, collégiales et aultres universitez ecclésiastiques », ils n'étaient pas plus indulgents envers les « porteurs de pardons » qui « emportent grosses quantitez de deniers hors du pays », de sorte que les « aulumosnes accoustumées » pour les sanctuaires régionaux en pâtissent. Il convient donc « que les esglises et aultres domiffices, tous ruyné, soient reédiffiez et maintenuz », avec la contribution des « detenteurs des bénéfices ».

Simple aperçu d'une critique véhémement qui entrainait dans bien d'autres détails, sans d'ailleurs s'opposer au subside demandé par le duc. On reconnaissait que l'« abolition et solution des ypothèques esquelles sa Celsitude est tenue envers les s^{grs} des Lignes . . . concerne l'universelle utilité de la chose publique », mais on taisait les pensions de la famille, en, insistant au contraire pour que l'argent serve à la « thuition de nostre foy dont personne ne se doibt ou peult prétendre exempt ».

La sermonce était grave et Charles dut pousser un soupir de soulagement à licencier les députés. Lui-même reprit la route. Rejoignit-il Claude d'Estavayer qui n'assistait pas aux débats ? L'on en a la présomption. L'avent était proche ; il le pourrait célébrer dans la cathédrale de son confident et s'entretenir avec lui sans témoin. De fait, messire Claude lui procura son meilleur avocat, un juriste « de robe courte, nommé Vannelat, de Belleys ».

Quand, le 1^{er} janvier 1518, le duc accompagné du comte de Genevois reparut à Genève, M. de Turin n'y était plus. Il avait réintégré son diocèse, après avoir accompli sa tâche, en démontrant aux syndics, sans les convaincre, qu'un procès en lèse-majesté était du ressort de leur prince, M. de Genève, et de lui seul. L'on avait cependant transigé en composant une cour *ad hoc* où les juges se répartissaient par moitié entre la commune d'une part, l'évêque et le duc d'autre part. Les compétences du tribunal seraient définies par M. de Laudes, maintenant président patrimonial de Chambéry¹. Le 28 janvier, satisfait de cette demi-victoire, le Conseil assura le duc de la gratitude de la ville et de ses habitants.

Certes, il s'était montré bénin, mais le cœur n'y était pas. Les Fribourgeois avaient l'œil ouvert et lui étaient plus que jamais nécessaires,

¹ BONIVARD II, 34. — RC VIII, 202, 206-213. — Le procès Du Four qui, dès 1510, mit en évidence Gabriel de la Villane, s^{gr} de Laudes (TILLIER III, 48), lui ouvrit la carrière. Le 30 novembre 1513, on le voit porter le titre d'avocat fiscal (PS IX, 537). — Son fils Philibert épousera la fille du bailli Pierre de Beaufort et deviendra s^{gr} du Bois à son tour (NF, MDR 3^e s., II, 261).

car il craignait pour son duché que François I^{er} savait fragile. Sur ce point, les nouvelles allaient s'améliorant. Schiner revenait à la charge et brisait, à Berne même, le 4 février 1518, l'alliance française, ce qui privait le roi de 12 000 mercenaires, que le cardinal, comme au temps de Jules II, songeait à jeter de nouveau sur Milan. Léon X tergiversait, la Suisse redevenait le centre de la diplomatie, et Charles voyant avec plaisir son neveu en difficulté, put enfin gagner le Piémont où « le Marquis de Montferrat luy faisoit mille esgarades ». — Auparavant, il avait une dette à payer envers Jean comte de Gruyère qui, en toutes ses difficultés, l'avait assisté sans défaillance. Il tint à se l'attacher plus étroitement encore. Par lettres patentes, datées de Genève le 19 janvier, il l'agréa en présence de la cour au nombre de ses conseillers et chambellans attitrés, en lui assignant une pension de 600 florins. Après quoi, laissant M. de Sallenove dans la place, il quitta Genève, le 2 février avec le comte Philippe, l'évêque Jean et sa suite¹.

A peine la cavalcade avait-elle disparu que les conflits régionaux se ranimèrent. Le 22 février déjà, l'ambassadeur de Fribourg vint demander un sauf-conduit pour Berthelier ; le Conseil, le vicaire général et Sallenove précisément l'accordèrent sans difficulté. En mars, le libertaire retrouvait ses pénates, tandis que l'évêque Sébastien élève à nouveau ses protestations véhémentes. Simple alerte que le duc avait pensé prévenir en choisissant pour procureur le prévôt de Lausanne lui-même, Nicolas de Watteville (soit Wattenwyl), docteur en droit canon, chanoine de Berne, de Fribourg, de Constance, prieur de Montpreveyres et, qui plus est, fils de l'avoyer qui l'avait hébergé dans son hôtel particulier de la grand'rue². Mais le vent continue à souffler de Fribourg où règne Pierre Falk, l'ami constant du cardinal de Sion. Il voit en Berthelier un moyen de parvenir à Genève et de consolider au passage l'autonomie du diocèse de Lausanne. C'est à la tempête même que le duché allait être exposé.

¹ BONIVARD II, 85. — *RC VIII*, 320, n. 2. — La liste des témoins nous donne l'ordonnance de la cour : Philippe et Jean de Savoie, Louis de Gorrevod, Sallenove, Balleyson, Laudes, Lucinge, du Bois, maître de l'hôtel (*MDR XXIII*, 219-220). — Sur les conflits avec Guillaume de Montferrat et la marquise de Saluces, cf. CAVIGLIA, 429-430.

² *RC VIII*, 218 ; *MDR VII*, 689-692 ; *ANSHELM IV*, 233.

ABRÉVIATIONS GÉNÉRALES

- AF :** *Annales fribourgeoises*
AHS : *Archives héraldiques suisses.*
AT : *Atti della Reale Accademia delle Scienze di Torino.*
ASHF : *Archives de la soc. d'hist. du canton de Fribourg.*
BSG : *Bulletin de la soc. d'hist. et d'arch. de Genève.*
DE LA CHENAYE : De La Chenaye-Desbois et Badier. *Diction. de la noblesse*, Paris, 3^e éd., 1863-1876.
DELLION : P. Apollinaire. *Diction. histor. et statist. des paroisses catholiques du canton de Fribourg*. Fribourg, 1884-1902.
DHBS : *Diction. histor. et biogr. de la Suisse*. Neuchâtel, 1921-1934.
DHV : *Diction. histor., géogr. et statist. du canton de Vaud*, publié par Eugène Mottaz. Lausanne, 1914-1921.
EA : *Amtliche Sammlung der ältern eidgenössischen Abschiede*, t. III et IV, publiés par Joh. Strickler, 1869-1876.
FA : *Fribourg artistique.*
FG : *Freiburger Geschichtsblätter.*
FORAS : Amédée de. *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*. Grenoble, 1863, en cours de publication.
Gallia : *Gallia christiana in provincias distributa*. Paris, 1715-1865.
GRANGIER : D. Jac.-Philippe, chanoine d'Estavayer (1743-1817). *Annales d'Estavayer*, rédigées et annotées par l'abbé F. Brülhart. Estavayer, 1905.
GUICHENON, Bresse : Samuel -. *Hist. de Bresse et du Bugey*. Lyon, 1650.
GUICHENON, Savoye -. *Hist. gééal. de la Royale Maison de Savoye*. Lyon, 1660,
HG : *Hist. de Genève, des origines à 1798*, publiée par la soc. d'hist. et d'archéol. de Genève, 1951.
HR : *Hist. de Romainmôtier*, 2^e éd., Lausanne, 1928.
MAS : *Mém. de l'Académie de Savoie.*
MAT : *Memorie della Reale Accademia delle Scienze di Torino.*
MDAC : *Mém. et doc. de l'Académie chablaisienne.*
MDG : *Mém. et doc. de la soc. d'hist. et d'arch. de Genève.*
MDR : *Mém. et doc. de la soc. d'hist. de la Suisse romande.*
MDS : *Mém. et doc. de la soc. savoisienne d'hist. et d'archéol.*
MGS : *Manuel généalogique suisse.*
MHPS : *Monumenta historiae patriae. Scriptores*. Turin.
MSI : *Miscellanea di Storia Italiana* (Torino).
PS : Armando Tallone. *Parlamento Sabauda (Patria cismontana et Patria oltramontana)*, publ. par l'« Accademia Nazionale dei Lincei ». Bologne, 1928-1946.
QSG : *Quellen zur Schweizerischen Geschichte.*
RC : *Registres du Conseil de Genève.*
RHES : *Revue d'hist. ecclés. suisse.*
RHS : *Rev. histor. suisse.*
RHV : *Rev. histor. vaudoise.*